

**Rapport
volontaire de
durabilité 2025**

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

1

QUI SOMMES-NOUS ?

- Notre histoire et notre raison d'être
- Acteur généraliste, multicanal et de proximité
- Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe
- Nos chiffres clés au 31 décembre 2025

p.5
p.6
p.7
p.8

2

INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

- La méthode de construction du rapport
- Notre pouvoir d'agir sur nos parties prenantes
- Nos chaînes de valeur et parties prenantes
- Notre gouvernance de la durabilité
- Notre stratégie RSE
- Notre gestion des impacts, risques et opportunités
- Nos enjeux ESG

p.10
p.11
p.12
p.13
p.15
p.16
p.17

3

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Changement climatique (ESRS E1)
- Pollution (ESRS E2)
- Biodiversité et Écosystèmes (ESRS E4)
- Taxonomie

p.21
p.30
p.32
p.36

4

INFORMATIONS SOCIALES

- Personnel de l'entreprise (ESRS S1)
- Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)
- Communautés affectées (ESRS S3)
- Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

p.44
p.52
p.54
p.60

5

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- Ethique des affaires (ESRS G1)

p.65

6

ANNEXES

p.72

7

GLOSSAIRE

p.77



« Ce rapport de durabilité 2025 illustre la permanence de nos engagements et la progression de notre démarche. Il traduit notre volonté de continuer à agir, de manière responsable et durable, au service de nos clients, des territoires et de la société. »

Dans le contexte réglementaire évolutif de la CSRD, dans lequel Aéma Groupe publie son état de durabilité annuel, Abeille Assurances produit pour la deuxième année consécutive un rapport volontaire de durabilité. Celui-ci traduit notre engagement constant en faveur d'une responsabilité sociétale exigeante et concrète alors que le secteur évolue toujours dans un environnement très instable (qu'il soit géopolitique, climatique, technologique ou encore réglementaire).

Notre raison d'être guide chacune de nos actions. *« Assureur, nous protégeons nos clients face à l'imprévu et nous les accompagnons dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie. »*

Investisseur, avec l'épargne qui nous est confiée, nous contribuons au développement économique et social dans les territoires et nous agissons pour construire ensemble une société responsable et durable. »

Face au dérèglement climatique et à l'intensification des catastrophes naturelles, nous nous attachons à protéger nos clients et nos parties prenantes ainsi qu'à renforcer leur résilience.

L'année 2025 aura été marquée par plusieurs événements climatiques majeurs, au premier rang desquels des inondations importantes, notamment dans le Var, où nos agents généraux et équipes se sont fortement mobilisés pour accompagner nos assurés et répondre aux situations d'urgence. Elle a également été caractérisée par deux vagues de chaleur intense ainsi que par une sécheresse persistante dans le sud du pays, renforçant la vulnérabilité de certains territoires et accentuant la sinistralité liée aux aléas climatiques.

La récurrence de ces sinistres liés aux événements climatiques extrêmes nous incite à anticiper et à innover toujours davantage afin de mieux protéger nos activités, nos clients et les territoires.

Abeille Assurances poursuit son engagement de long terme dans la lutte contre le dérèglement climatique, avec des objectifs ambitieux, dont celui de décarboner ses portefeuilles d'investissement afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

En 2025, nous avons notamment investi dans plusieurs fonds à impact soutenant des entreprises œuvrant pour la régénération des océans (Blue Ocean 2), la transition du secteur agricole en France et en Europe (Terra), ainsi que dans des fonds de place dédiés à la biodiversité.

Sur le plan social et sociétal, notre entreprise réaffirme son rôle d'acteur engagé en faveur des territoires, en soutien à l'économie locale et à l'entrepreneuriat à impact. À travers ses fonds thématiques Abeille Impact Investing France et InvESS Île-de-France Amorçage – Abeille Assurances mobilise près de 70 millions d'euros au service de projets à impact positif. Cet engagement se prolonge avec le concours La Fabrique Abeille Assurances, qui accompagne les entrepreneurs à impact et célèbre ses 10 ans en 2026.

Abeille Assurances est engagée de longue date en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité professionnelle. En 2025, l'entreprise a créé une Académie interne de formation et défini sa signature pédagogique, afin de devenir une « organisation apprenante ».

Par ailleurs, la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances a célébré sa première année d'engagement en 2025 et poursuit sa mission de lutte contre la précarité étudiante.

Ce rapport de durabilité 2025 illustre la permanence de nos engagements et la progression de notre démarche. Il traduit notre volonté de continuer à agir, de manière responsable et durable, au service de nos clients, des territoires et de la société.

Philippe Michel Labrosse
Directeur général



1 QUI SOMMES-NOUS ?

- **p5.** Notre histoire et notre raison d'être
- **p6.** Acteur généraliste, multicanal et de proximité
- **p7.** Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe
- **p8.** Nos chiffres clés au 31 décembre 2025



Notre histoire et notre raison d'être

Ancrage historique et identité de marque : 170 ans d'engagement

Fondée en 1856 par des viticulteurs et des notables de Dijon pour assurer le risque de grêle, l'Abeille Bourguignonne – devenue Abeille Assurances – est l'une des plus anciennes compagnies d'assurance françaises. En 2021, elle rejoint Aéma Groupe, groupe mutualiste de protection issu du rapprochement entre Aésio Mutuelle et la Macif.

En renouant avec ses racines, Abeille Assurances affirme les valeurs fondatrices qui orientent sa mission depuis l'origine. Sa raison d'être constitue un repère de long terme, donnant du sens à ses engagements, à ses actions et à celles de ses collaborateurs. Elle guide l'évolution de l'entreprise pour répondre avec intégrité et responsabilité aux enjeux contemporains et aux attentes de ses clients.

Une marque renouvelée pour un avenir prometteur

Les récentes campagnes de communication ont contribué à renforcer la notoriété et l'attractivité d'Abeille Assurances, en valorisant une image de marque fondée sur la proximité et la qualité de service. Les clients reconnaissent notamment l'expertise, la proximité, l'écoute, la disponibilité et la capacité de l'entreprise à répondre à leurs besoins spécifiques, appuyée par un réseau national d'agents généraux. La signature « **Donner des ailes à votre avenir** » exprime l'engagement d'Abeille Assurances à accompagner durablement ses clients et à leur offrir une protection responsable. Sa raison d'être, véritable boussole stratégique, confirme son rôle dans la société à travers ses métiers, ses engagements et ses initiatives.

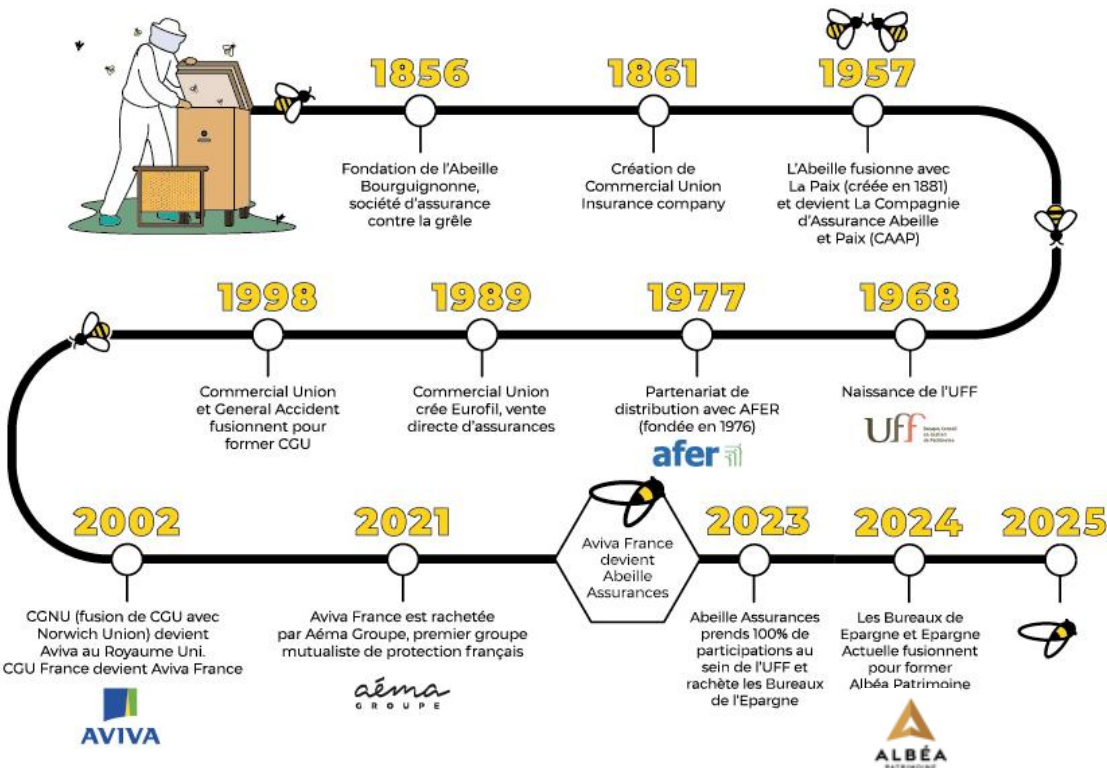
Auprès de ses collaborateurs, Abeille Assurances fonde son action sur deux valeurs cardinales – *le respect et l'intégrité* – ainsi que sur quatre principes actionnables autour de la culture clients (« *Soyons le Client* »), la collaboration (« *Collaborons sans frontières* »), l'action (« *Visons l'essentiel* ») et l'engagement (« *Agissons et soyons engagés* »).

Ces éléments constituent les fondations de son identité. Abeille Assurances est un pilier de performance et de stabilité au cœur d'Aéma Groupe. Sa capacité à se renouveler et à se transformer démontre la pertinence de son modèle et sa place d'acteur incontournable au sein du Groupe et au sein du marché.

La Raison d'être d'Abeille Assurances

Assureur, nous **protégeons** nos clients face à l'imprévu et nous les **accompagnons** dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie.

Investisseur, avec l'épargne qui nous est confiée, nous **contribuons** au développement économique et social dans les territoires et nous **agissons** pour construire ensemble une société responsable et durable.





Acteur généraliste, multicanal et de proximité

Assureur généraliste de premier plan, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services. Elle comprend des produits et services d'assurances (auto, habitation, scolaire, multirisque professionnelle, agricole), de protection des personnes (garantie accident de la vie, assurance emprunteur, assurance obsèques et décès, assurance prévoyance, assurance santé, protection juridique), d'épargne et de retraite individuelle ou collective, à destination de ses clients particuliers et professionnel. Elle propose ses produits à travers une approche multicanale principalement via un réseau intermédié. En accompagnant et en conseillant leurs clients, les apporteurs créent avec eux une relation de confiance sur le long terme.

4e réseau d'agents généraux en France



Abeille Assurances : Avec **965 agents généraux, 1 777 collaborateurs et 873 points de vente**, le réseau d'agents généraux Abeille Assurances privilégie la proximité. Les agences sont principalement situées en zones rurales et dans les centres-villes de moyenne importance. **64% des agents généraux Abeille Assurances exercent en association sur une ou plusieurs agences.** Ce modèle, qui mise sur la complémentarité et la diversité des compétences au sein de l'agence, permet de délivrer à ses clients des conseils et des solutions en assurance dommage comme en assurance vie. **174 agents recrutés sur les trois dernières années.**

Eurofil, l'assurance en ligne



Jusqu'au 31/12/2025, Abeille Assurances s'appuyait également sur sa marque Eurofil, **acteur reconnu du direct et de l'assurance en ligne pour commercialiser ses produits d'assurance aux particuliers, principalement en auto et habitation.** L'activité reposait sur deux plateformes téléphoniques situées au Mans et à Mont Saint Aignan regroupant plus de 185 conseillers dédiés à la gestion et de souscription.

L'année 2025 a été marquée par la décision de cession de l'activité Eurofil à Allianz Direct. Cette cession, effective au 1er janvier 2026, permet de recentrer les activités d'Abeille Assurances sur ses réseaux de distribution de proximité et participe à la restauration des équilibres techniques d'Abeille Iard & Santé.

Chiffres clés 2025

965

agents généraux

55

Nouveaux agents généraux recrutés



"Notre réseau de distribution se distingue par sa connaissance fine des enjeux locaux et sa proximité avec les clients. Grâce à leur expertise terrain, nos distributeurs identifient les besoins, proposent des solutions adaptées et contribuent durablement à la fidélisation de notre clientèle. Leur engagement quotidien est un pilier essentiel de la relation de confiance que nous construisons avec nos clients."

Renaud Célié - Directeur Général Délégué Développement, SI, digital

Le réseau courtage

Ce réseau se répartit entre environ **130 courtiers Dommages**, spécialisés dans les risques industriels, techniques et construction, ou responsabilité civile et **1 727 courtiers Vie** proposant des solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance individuelle, ainsi que des offres en retraite collective et épargne salariale.

Albéa Patrimoine



Albéa Patrimoine : près de 40 ans d'expertise au service d'une clientèle patrimoniale.

Créé en 1987, Albéa Patrimoine se distingue comme le **premier courtier de l'AFER en France**, leader sur le marché de l'assurance vie et de la retraite. **Filiale de l'assureur Abeille Assurances Holding** - marque d'Aéma Groupe - Albéa Patrimoine exerce une activité reconnue de **Conseil en Investissements Financiers** (agrément CIF) et d'Intermédiation en Assurance (IAS). Avec **près de 40 ans d'expertise**, Albéa Patrimoine propose une **offre AFER complète et lisible**, composée d'une gamme de supports financiers diversifiés conçue pour répondre aux divers enjeux financiers de ses clients, tout au long de leur vie : construction et valorisation d'une **épargne**, préparation à la **retraite**, organisation de la **transmission**.

Un accompagnement de proximité fondé sur une confiance durable

Albéa Patrimoine s'appuie sur un solide réseau de **40 agences en France**, avec **120 conseillers engagés** auprès **des 230 000 clients fidèles** sur plus de 4 générations et représentant près de **20,5 milliards d'euros d'encours gérés.**



VIP Conseils

Créer il y a plus de 35 ans, VIP Conseils met à disposition de ses clients particuliers et entreprises son expertise en gestion de patrimoine, transmission, investissements financiers et retraite complémentaire. VIP Conseils compte 26 conseillers, installés à Paris.

L'Union Financière de France (UFF)



Créateur du métier de conseiller en gestion de patrimoine en France, l'Union Financière de France (UFF) accompagne, depuis 1968, ses clients au fil des générations. L'UFF propose aux particuliers, chefs d'entreprise ou personnes morales des produits et services adaptés à la gestion de leur patrimoine.

Au 31 décembre 2025, **près de 170 000 clients font confiance à l'UFF pour construire leur avenir financier.** Avec près de 1 000 collaborateurs, dont 700 environ dédiés au conseil, l'UFF assure une présence sur tout le territoire national.

Le saviez-vous



Abeille Assurances est partenaire de l'AFER (Association Française d'Epargne

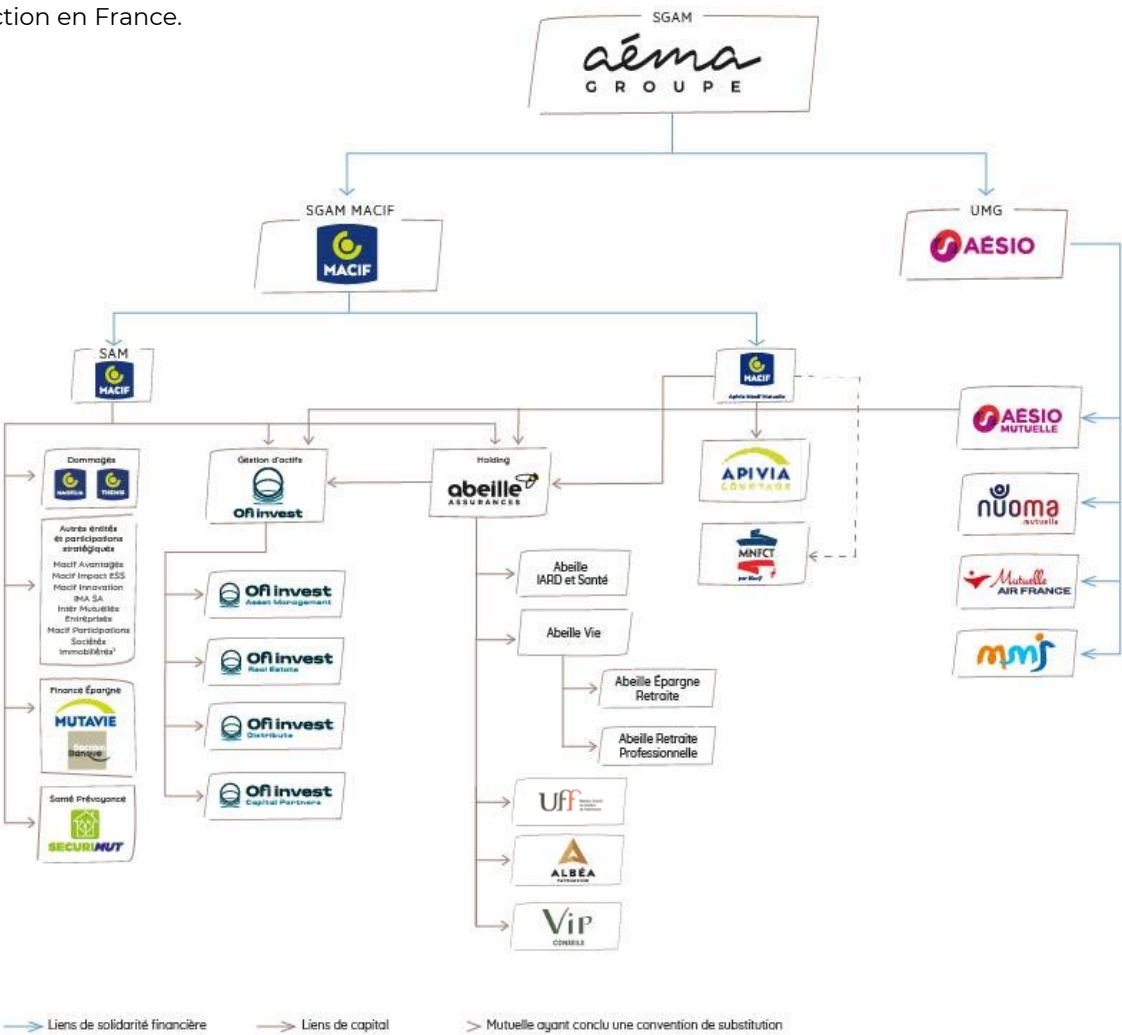
et de Retraite) depuis 1977, première association d'épargnants libre et indépendante de France. Son objectif est de permettre à ses adhérents de se constituer une épargne avec le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

En 2025, la 40^{ème} édition des Oscars de l'assurance vie, de la retraite et de la prévoyance a récompensé les contrats Afer par **deux oscars** (un pour le contrat collectif d'assurance vie Multisupport Afer, le second pour la meilleure performance régulière). **Abeille Assurances a également été récompensée par un Oscar pour le nouveau contrat d'assurance vie Afer Génération.**



Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe

Aéma Groupe se positionne depuis maintenant 5 ans comme un acteur majeur et engagé de la protection en France.



→ Liens de solidarité financière → Liens de capital > Mutuelle ayant conclu une convention de substitution

> SGAM : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
> UMG : Union Mutualiste de Groupe
> SAM : Société d'Assurance Mutuelle

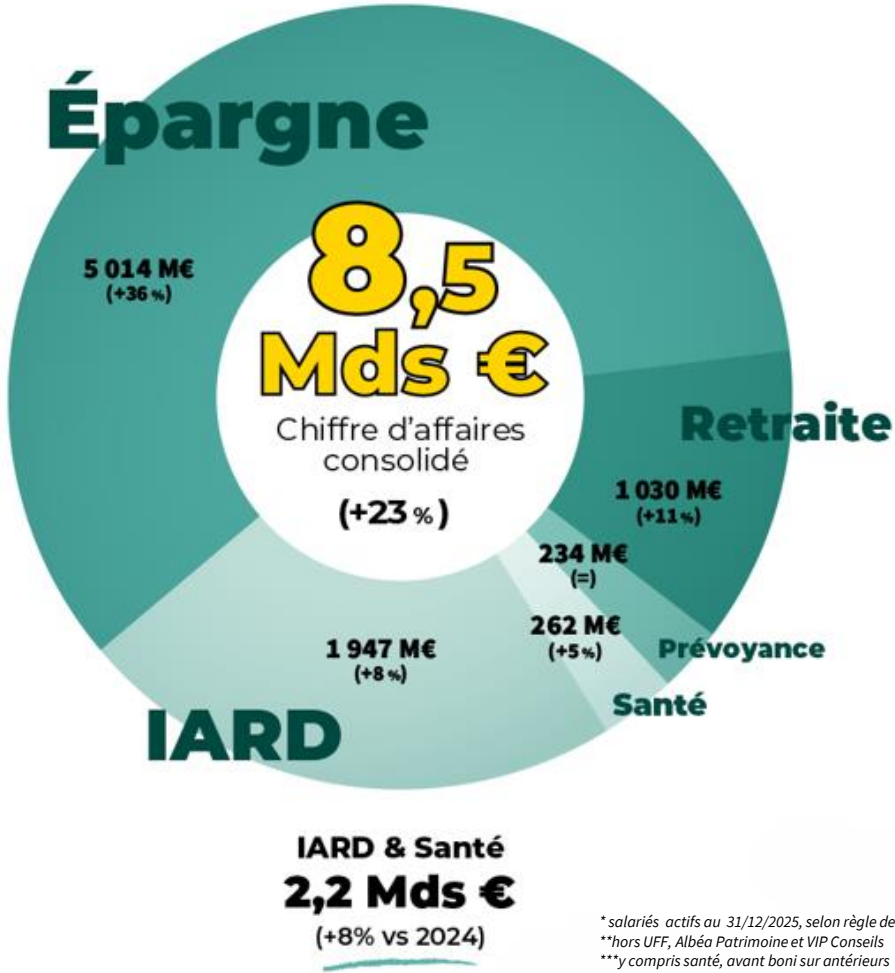
¹ Sociétés immobilières : Marseille Grand Littoral, Lesseps Promotion, SNC Paranjou, Société de l'Immobilier d'Exploitation Macif, Compagnie Foncière Macif, Foncière de Lutèce

Organigramme simplifié au 31 décembre 2024



Nos chiffres clés au 31 décembre 2025

Épargne - Retraite - Prévoyance
6,3 Mds €
(+ 29% vs 2024)



* salariés actifs au 31/12/2025, selon règle de calcul CSRD
**hors UFF, Albéa Patrimoine et VIP Conseils
***y compris santé, avant boni sur antérieurs

Abeille Assurances, un acteur engagé

Employeur

- 4 052** Collaborateurs (ETP moyens*)
- 9,19%** Taux de salariés en situation de handicap** (vs 8,86% en 2024)
- 8 ans** d'engagement en faveur de la cause LGBT+ avec l'Autre Cercle
- 93/100** Index Pénicaud** (vs 99 en 2024)

Entreprise

- 31 ktCO2** Bilan carbone vie de bureau
- 100%** D'électricité verte sur nos sites
- 398 K€** De soutien aux associations
- 14** Associations soutenues, et plus de **200** salariés engagés au travers de la **Fondation d'Entreprise Abeille Assurances**

Assureur

- 3,1 millions** Clients protégés par les produits et services d'Abeille Assurances
- 1,589 Mds €** charge de sinistres courante brute de réassurance***, dont :
 - 195 M€** concernant les sinistres climatiques***
- 495** agents généraux formés aux risques climatiques

Investisseur

- 7 912 M€** d'actifs durables (hors UC), soit :
 - 14,4%** (vs 13% en 2024)
- 904 M€** d'investissements durables sur l'année (vs 982 M€ en 2024)
- 56%** Intensité carbone des obligations d'entreprise depuis 2019 (scope 1, 2)



2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **p10.** La méthode de construction du rapport
- **p11.** Notre pouvoir d'agir sur nos parties prenantes
- **p12.** Nos chaînes de valeur et parties prenantes
- **p13.** Notre gouvernance de la durabilité
- **p15.** Notre stratégie RSE
- **p16.** Notre gestion des impacts, risques et opportunités
- **p17.** Nos enjeux ESG



INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

La méthode de construction du rapport

Abeille Assurances a choisi de publier ce rapport de durabilité à titre volontaire, en s'appuyant sur les principes de la directive européenne **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**, transposée en droit français par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023, bien que l'entreprise ne soit pas assujettie à l'obligation légale de publication d'un rapport CSRD.

Ce rapport volontaire s'inscrit en cohérence avec le rapport réglementaire certifié publié par **Aéma Groupe**, auquel Abeille Assurances appartient, et vise à **renforcer la qualité et la transparence des informations relatives à la durabilité**.

Au-delà des enjeux identifiés comme matériels au sens de la réglementation, Abeille Assurances a fait le choix d'y présenter également certains sujets complémentaires, jugés pertinents et représentatifs de ses engagements. Cette approche s'appuie sur la méthodologie de la double matérialité, qui évalue à la fois les impacts de l'entreprise sur son environnement et l'influence des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur ses activités.

Les objectifs de ce rapport volontaire de durabilité sont les suivants :

- Présenter **la vision et les ambitions d'Abeille Assurances** en tant qu'**assureur, investisseur, employeur et entreprise responsable** ;
- **Mettre en lumière les réalisations et actions concrètes** menées en matière de durabilité ;
- **Réaffirmer l'engagement d'Abeille Assurances** au sein d'Aéma groupe ;
- **Valoriser la contribution des collaborateurs** dans la mise en œuvre de la démarche et des initiatives de durabilité.

Le périmètre du rapport

Cette publication volontaire en matière de durabilité repose sur l'exploitation des données qualitatives et quantitatives à fin 2025 pour les entités suivantes : Abeille Assurances Holding, GIE Abeille Assurances, Abeille IARD & Santé, Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle, Union Financière de France, Albéa Patrimoine et VIP Conseils.

Le périmètre de reporting couvre l'ensemble des entités d'Abeille Assurances, considérées dans leur globalité.

Ces données comprennent notamment les indicateurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) conformément aux référentiels applicables et aux exigences des normes ESRS.

Pour l'exercice considéré, la consolidation des informations est réalisée au niveau d'Abeille Assurances Holding.

Le saviez-vous

La CSRD est la réglementation européenne qui encadre la communication des entreprises sur leurs impacts sociaux, environnementaux, de gouvernance, ainsi que sur la manière dont ces enjeux sont intégrés dans leur performance et leur stratégie.



INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Notre pouvoir d'agir sur nos parties prenantes

Pour nos clients

Accompagner les clients face au changement climatique :

- Sensibiliser et identifier des solutions de prévention
- Anticiper et atténuer les impacts du changement climatique
- Disposer d'une gestion efficace des sinistres

Concevoir des offres responsables

Pour nos collaborateurs

Accompagner le développement des collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes ses diversités

Impliquer nos collaborateurs dans la transition

Pour la planète

Agir contre le réchauffement climatique et préserver le vivant en étant un acteur engagé de la transition écologique

Pour nos distributeurs / réseaux

Construire avec les partenaires distributeurs des relations et des solutions durables

Pour les autres parties prenantes et les territoires

Soutenir les territoires et mettre en place des relations éthiques avec les parties prenantes et notamment avec les fournisseurs

Financer l'économie à impact, être un acteur solidaire via les actions de dons et de mécénat

Pour la société

Contribuer à créer une société inclusive et durable où chacun peut trouver sa place

Pour nos actionnaires

Générer de manière responsable une performance économique durable





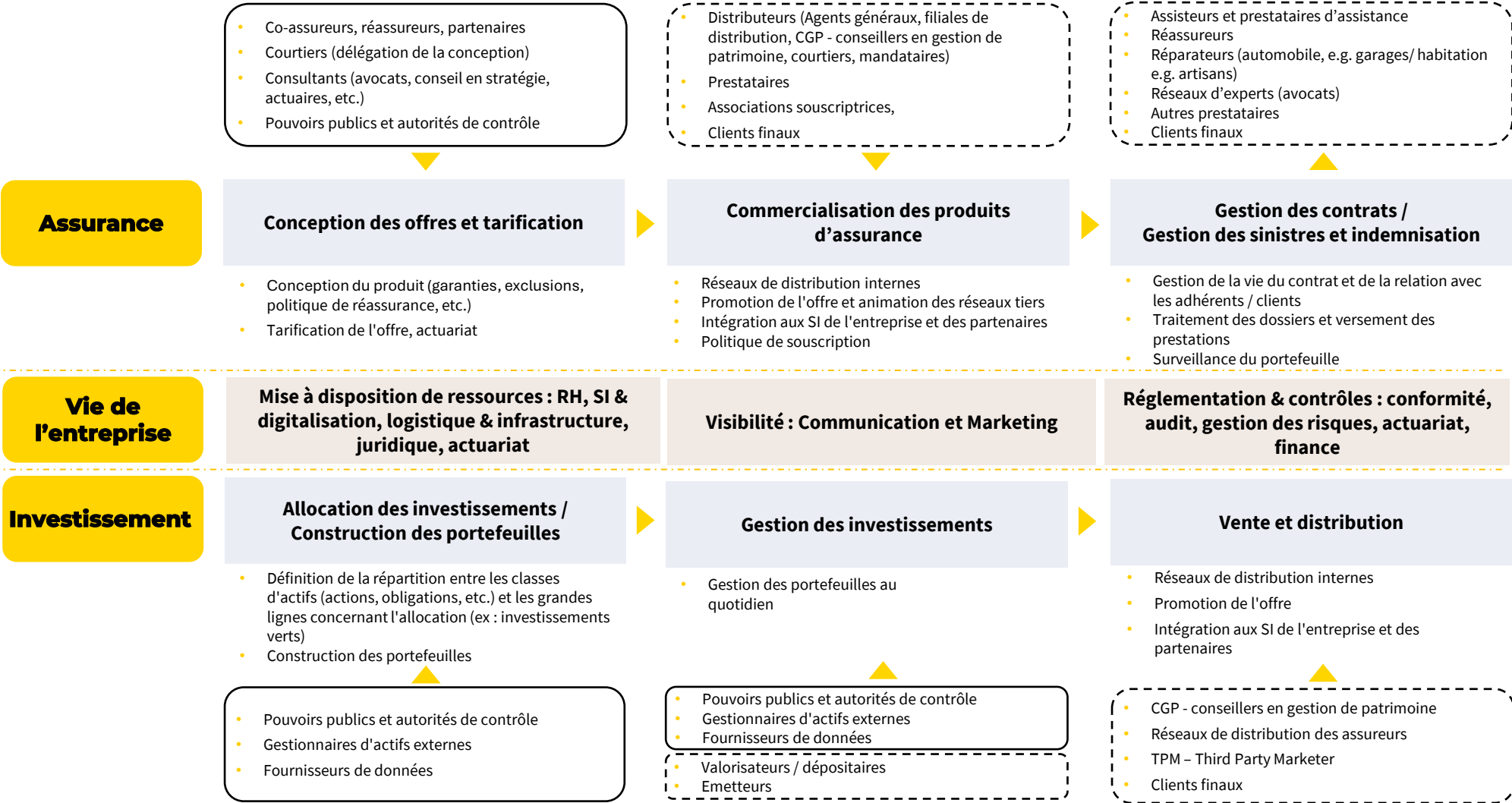
INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Nos chaînes de valeur et nos parties prenantes

Chaîne de valeur

L'identification des enjeux de durabilité par Abeille Assurances s'appuie sur une méthodologie intégrant l'analyse complète de la chaîne de valeur et couvrant les activités en amont et en aval des opérations de l'entreprise.

Pour l'exercice 2025, l'évaluation s'est concentrée sur les parties prenantes directes, conformément au périmètre défini.



Légende :

- Partie prenante amont
- - - Partie prenante aval



INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Notre gouvernance de la durabilité

Les instances qui pilotent la durabilité

Abeille Assurances a **établi un cadre de gouvernance** solide et clair qui, depuis plusieurs années, favorise l’intégration des principes de développement durable et des enjeux extra-financiers dans ses métiers et dans sa stratégie d’investissement et de gestion des risques afin de mieux les identifier, les mesurer et les atténuer. **Le modèle de gouvernance d’Abeille Assurances s’appuie sur les critères ESG**, doté de contrôles et proportionné à la nature et à la complexité des opérations.

Ce système permet en particulier au Conseil d’Administration, aux Comités d’Audit et de Risques en charge de ces questions et à la Direction Générale d’intégrer les risques et les opportunités liées à l’intégration systématique des facteurs climat dans les activités d’Abeille Assurances et particulièrement l’investissement.

Présenter le rôle et la composition des organes de gouvernance (ESRS 2 GOV-1) :

Les membres des organes de gouvernance présentés ci-dessous sont les membres du Conseil d’Administration **d’Abeille Assurances Holding** et du Comité de Direction Générale d’Abeille Assurances au 31 mars 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Philippe Dogneton
Président du Conseil d'Administration
Président du Comité Stratégique

Yann Arnaud
Administrateur
Membre du Comité Stratégique

Pascal Michard
Administrateur
Membre du Comité des Rémunérations et des Sélections

Nicolas Bouffard
Administrateur
Membre du Comité de l'Audit et des Risques

Sabine Castellano
Administratrice

Constance de Poncins
Administratrice - Présidente du Comité de l'Audit et des Risques - Membre du Comité des Rémunérations et des Sélections

Olivier Brenza
Administrateur - Membre du Comité Stratégique - Membre du Comité de l'Audit et des Risques

Odile Ezerzer
Administratrice - Membre du Comité Stratégique

Jean-Louis Grosse-Delassalle
Administrateur - Président du Comité des Rémunérations et des Sélections

Mira Le Lay
Administratrice - Membre du Comité Stratégique

Alain Lebrun
Administrateur - Membre du Comité de l'Audit et des Risques

Jean-Marc Simon
Administrateur - Membre du Comité de l'Audit et des Risques

Luca Haidari
Administrateur - Membre du Comité Stratégique - Membre du Comité de l'Audit et des Risques

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Philippe-Michel Labrosse
Directeur Général

Denis Bourgeois
Directeur Général Délégué Vie, Actuariats et Modèles, Investissements - Directeur Général Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle

Renaud Célié
Directeur Général Délégué Développement, Services aux clients, SI - Digital

Pierre Le Moine
Directeur Général Délégué Finances, Affaires Juridiques, Risques et Conformité

Christian de Boissieu
Directeur Général Abeille IARD & Santé Directeur de l'Excellence Technique Dommage

Émilie Humbert
Directrice Ressources Humaines, Organisation et Moyens

Angeline Derache
Directrice de Cabinet, Stratégie, Communication, Marque, RSE

Comité de Direction Générale d'Abeille Assurances

Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding

Composition des organes d'administration et de direction

	Abeille Assurances Holding	Abeille IARD & Santé	Abeille Vie	UFF
Membres du Conseil d'Administration Dont indépendant	13 1	7	6	8
Membres des organes de direction	4	2	2	2
Administrateur représentant les salariés (ARS)	-	1	-	1
Représentants du CSE au CA	-	2	2	-
Pourcentage femmes*	24%	44%	44%	44%
Pourcentage hommes*	76%	56%	56%	56%
Membres entre 30 et 50 ans*	3	2	4	3
Membres plus de 50 ans*	14	7	4	7

Le saviez-vous

Loi Copé-Zimmermann : les entreprises concernées doivent compter au moins 40 % de membres du sexe le moins représenté au sein de leur Conseil d'Administration ou de surveillance. Cette règle s'applique aux sociétés cotées et à certaines sociétés non cotées dépassant des seuils de taille. Abeille IARD et Santé, Abeille Vie et UFF sont concernées et respectent ces obligations.

* Calculés sur la base des membres du Conseil d'Administration et des membres des organes de direction

Abeille Assurances – Rapport volontaire de durabilité 2025

13

INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Notre gouvernance de la durabilité

Informations transmises aux organes de gouvernance et enjeux de durabilité traités par ces organes

En 2025, Abeille Assurances a constitué un groupe de travail composé des métiers ayant participé aux travaux de production du rapport CSRD. L'objectif : garantir la bonne appropriation des concepts et exigences de cette réglementation.

Dans le cadre de la formation des administrateurs d'Abeille Assurances aux enjeux de durabilité, une session de formation a été organisée en 2025. Celle-ci a notamment permis de mettre en avant le lien entre la stratégie RSE et les attentes réglementaires de la CSRD. Cette montée en compétence progressive permet aux administrateurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour assumer pleinement leur rôle dans le pilotage, la validation des travaux liés à la CSRD, et d'approfondir la compréhension du cadre réglementaire.

Mécanismes incitatifs liés aux performances de durabilité (ESRS 2 GOV-3)

Les engagements d'Abeille Assurances en faveur de la transition écologique et sociétale sont déclinés dans les objectifs fixés par le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding aux membres de la Direction Générale concernés.

Ces objectifs s'appuient notamment sur les indicateurs suivants :

- Poursuivre l'intégration des critères de durabilité dans la politique achats ;
- Intégrer les critères de durabilité dans la sélection des UC ;
- Respecter et renforcer les engagements et offres en matière d'investissements durables ;
- Reconduire le projet green IT consistant à diminuer le volume du stockage numérique en encourageant les bonnes pratiques (stockage sur les drives, diminution du recours aux pièces jointes, nettoyage et archivage des boîtes mails ...) ;
- Être force de proposition sur les dispositifs de prévention notamment dans le cadre des dispositifs RSE.

Le Comité des Rémunérations d'Abeille Assurances assure chaque année le suivi de ces indicateurs et émet un avis sur l'atteinte des objectifs.

Ces éléments comptent pour 5% à 15% des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération des membres de la Direction Générale concernés.





INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Notre stratégie RSE

Mobilisés pour l'avenir

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances observe au quotidien l'évolution des enjeux sociétaux et environnementaux. Ces mutations renforcent l'engagement d'Abeille Assurances dans une démarche RSE structurée, portée par des convictions fortes et pleinement alignées avec sa raison d'être :

Accompagner nos clients pour faire face au changement climatique



Anticiper et répondre aux risques climatiques pour protéger les activités, les clients et les territoires. Accélérer l'adaptation aux risques climatiques des clients et territoires, en combinant prévention, innovation assurantielle et financement ciblé de la résilience.

Être un acteur écoresponsable



Adopter une approche globale et exemplaire de réduction des impacts, décarbonation, lutte contre la pollution et soutien à la biodiversité, avec notamment une stratégie d'investissement durable pour créer une valeur responsable et crédible.

Être un acteur engagé pour la société



Renforcer l'impact social positif et incarner ses valeurs. En tant qu'acteur de référence, Abeille Assurances a pour ambition de contribuer à la cohésion sociale en conjuguant prévention des risques, inclusion, soutien à l'entrepreneuriat et investissement à impact. Cette approche globale vise à répondre concrètement aux besoins des territoires et des populations, tout en renforçant la confiance qu'Abeille Assurances construit dans la durée avec ses parties prenantes.



En 2025, les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises s'inscrivent durablement dans le paysage des compagnies d'assurance. Les cadres réglementaires européens déployés ces dernières années structurent les pratiques du secteur et posent un socle commun de référence. Nous entrons dans une nouvelle phase, marquée à la fois par la mise en œuvre opérationnelle de ces dispositifs, par des ajustements en cours, et par un contexte de débat plus large sur la place et le rôle de la durabilité dans la stratégie des entreprises.

Dans cet environnement, la durabilité ne peut être appréhendée comme une seule obligation de conformité ou un exercice de communication. Elle constitue un élément structurant des réflexions stratégiques, qui interroge directement notre modèle économique, notre capacité d'anticipation des risques et notre rôle d'assureur de long terme. Pour le secteur de l'assurance, les enjeux climatiques, sociaux et sociétaux sont intrinsèquement liés à la notion d'assurabilité, à la protection des clients et à la résilience des territoires.

Chez Abeille Assurances, la stratégie et la durabilité sont ainsi abordées de manière complémentaire et progressive, avec la volonté de renforcer la cohérence entre les orientations de long terme et les enjeux de responsabilité. Notre plan stratégique, en cohérence avec celui d'Aéma Groupe, porte une ambition de transformation du modèle visant à renforcer sa solidité, sa performance et sa capacité à créer de la valeur durable. Il repose notamment sur la modernisation des offres, l'excellence de service au bénéfice de nos clients et de nos partenaires, la robustesse technique et financière, ainsi que l'adaptation de nos modes de distribution.

La durabilité s'inscrit dans cette trajectoire et en accompagne les orientations. Elle se traduit concrètement par le renforcement des actions de prévention, essentielles pour accompagner nos assurés face à l'évolution des risques, par l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos actions, nos offres et nos processus de décision, ainsi que par une politique d'investissement orientée vers l'accompagnement des transitions économiques et sociales. L'enjeu est de construire une démarche cohérente, lisible et alignée avec nos priorités stratégiques.



Angéline Derache,
Directrice de Cabinet, Stratégie,
Communication, Marque, RSE



INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Notre gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)

Processus d'identification et d'évaluation des enjeux matériels

En 2025, Abeille Assurances a conduit une analyse de double matérialité couvrant ses activités d'assurance-vie, d'assurance non-vie, d'investissement et entreprise. Cette démarche visait à identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance considérés comme matériels pour Abeille Assurances et ses parties prenantes, selon les deux approches définies par les ESRS : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

Les étapes de l'analyse de la double matérialité :

Étape 1 – Cartographie des enjeux et identification des IRO

Abeille Assurances a élaboré une cartographie de ses enjeux de durabilité à partir de sa chaîne de valeur, déclinée en Impacts, Risques et Opportunités (IRO). Ce travail a été conduit lors d'ateliers réunissant les différentes directions métiers concernées et s'est appuyé sur l'expertise interne des équipes et sur ses parties prenantes, tout en tenant compte des analyses réalisées au niveau d'Aéma Groupe.

Étape 2 – Évaluation de la matérialité

La méthodologie d'évaluation des IRO a été construite en cohérence avec le dispositif interne de gestion des risques et avec les instructions d'Aéma Groupe. Les évaluations ont été réalisées en ateliers avec des experts métier, en présence systématique de la direction des risques afin d'assurer l'alignement avec les pratiques existantes.

Étape 3 – Consolidation et validation

À l'issue du processus de consolidation, 8 enjeux et 16 IRO ont été identifiés comme matériels selon la double perspective d'impact et financière.

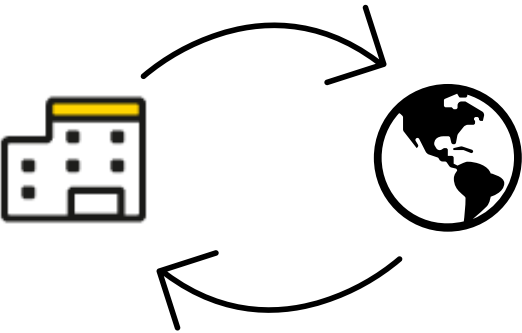
Abeille Assurances a fait le choix de présenter dans ce rapport certains IRO complémentaires, jugés pertinents et représentatifs de ses engagements, en complément des IRO matériels.

Légende :

- Les enjeux et IRO matériels seront présentés ainsi
- Les enjeux et IRO non matériels seront présentés ainsi

Matérialité d'impact (positif ou négatif)

Impacts de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel



Matérialité financière (risques et opportunités)

Manière dont l'environnement économique, social et naturel affecte le développement ou la performance de l'entreprise

Le saviez-vous

Les entreprises doivent analyser leurs IRO c'est-à-dire leurs Impacts, Risques et Opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- **Impacts** : ce que l'activité de l'entreprise **produit sur la société et l'environnement** (ex. émissions de CO₂, conditions de travail chez les fournisseurs)
- **Risques** : ce que les enjeux ESG **font peser sur la performance et la pérennité de l'entreprise** (ex. risques climatiques, réglementaires, réputationnels)
- **Opportunités** : les **leviers de création de valeur durable** (ex. nouveaux produits responsables, innovation bas carbone)



INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Nos enjeux ESG

Environnement

ESRS E1 - Changement climatique

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

ESRS E2 - Pollution

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

ESRS E4 - Biodiversité

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Social et sociétal

ESRS S1 - Personnel de l'entreprise

- Accompagnement des collaborateurs
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

- Enjeux sociaux dans les investissements

ESRS S3 - Communautés affectées

- Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

- *Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients*
- *Accessibilité de l'offre au plus grand nombre*
- *Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services*

Gouvernance

ESRS G1 - Ethique des affaires

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*
- *Ethique des affaires*

Notre ambition

Faire face au changement climatique

- Anticiper et répondre aux risques climatiques pour protéger les activités, les clients et les territoires
- Accélérer l'adaptation climatique de les clients et territoires, en combinant prévention, innovation assurantielle

Limiter nos impacts environnementaux

- Adopter une approche globale de réduction des impacts—décarbonation, lutte contre la pollution et soutien à la biodiversité, avec notamment une stratégie d'investissement durable —pour créer une valeur durable et crédible

S'engager pour la société

- Accroître l'impact social positif et incarner ses valeurs.
- Être un pilier de cohésion sociale : conjuguer prévention, inclusion, entrepreneuriat et investissement à impact pour amplifier son utilité sociale

- Veiller à l'éthique des affaires
- Sécuriser les achats responsables
- Lutter contre le blanchiment de capitaux
- Protéger les données et lutter contre la cybercriminalité

Notre stratégie RSE

Accompagner nos clients pour faire face au changement climatique

Être un acteur éco-responsable

Être un acteur engagé pour la société



INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS2)

Nos enjeux ESG Présentation des enjeux et Impacts, Risques et Opportunités

À l’issue du processus de consolidation, 8 enjeux et 16 IRO ont été identifiés comme matériels selon la double perspective d’impact et financière. Abeille Assurances a fait le choix de présenter dans ce rapport certains IRO complémentaires, jugés pertinents et représentatifs de ses engagements en plus des IRO matériels. Les opportunités identifiées lors de l’analyse de double matérialité ne sont pas matérielles et nécessitent des études complémentaires.

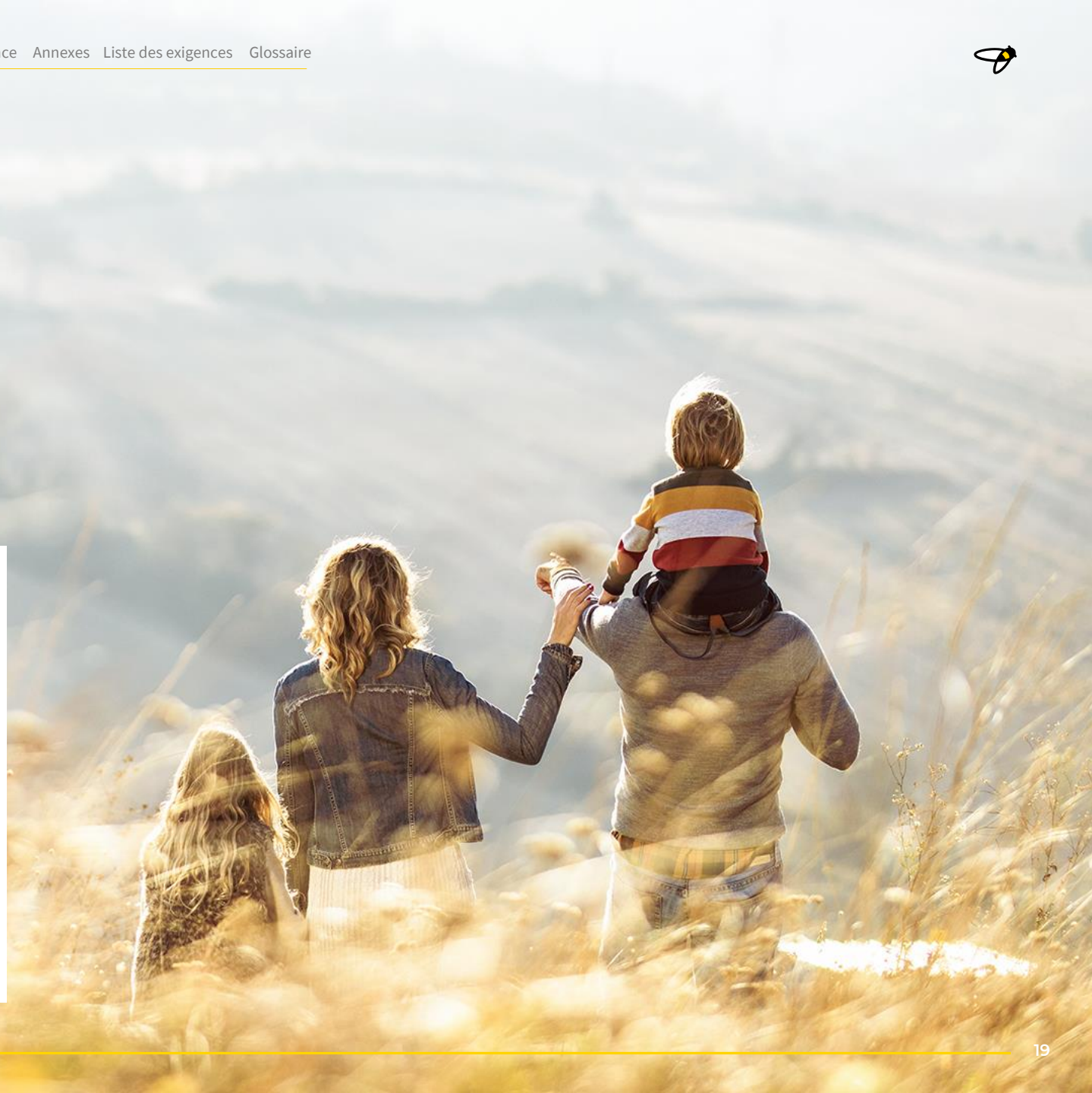
	Thématique ESRS	Chaîne de valeur	Enjeu	Description de l'IRO	Type d'IRO		Matérialité de l'IRO	
					Impact	Risque		
Environnement	E1 Changement climatique	Assurances	Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental	Risque financier lié à l'augmentation de la diversité et de l'intensité des sinistres directement liés aux dérèglements climatiques ou environnementaux		R	MATERIEL	
				Risque financier lié à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sinistres climatiques ou environnementaux rendant de plus en plus de risques inassurables		R	MATERIEL	
			Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services	Impact positif pour les clients via des produits, services et actions de prévention adaptés à leurs besoins	I+		MATERIEL	
		Vie de l'entreprise	Enjeux climatiques et environnementaux des opérations	Impact négatif - Empreinte carbone, consommations d'énergie et autres impacts environnementaux des activités d'Abeille Assurances	I-		NON MATERIEL	
		Investissements	Enjeux climatiques et environnementaux des investissements	Impact négatif sur le climat via les investissements	I-		MATERIEL	
				Impact positif sur le climat via les investissements	I+		NON MATERIEL	
				Risque de perte de valeur des actifs financiers ou de perte d'opportunité liés à un manque de prise en compte de l'impact du changement climatique sur les investissements (actifs exposés aux risques physiques, critères climatiques insuffisants...)		R	MATERIEL	
				Risque d'image liés à des investissements non-responsables du point de vue environnemental (non-respect réglementation, contentieux, entreprises non-éthiques...)		R	MATERIEL	
				Impact négatif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements.	I-		MATERIEL	
				Impact positif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements.	I+		NON MATERIEL	
	E2 Pollution		Impact négatif sur l'environnement via les investissements	I-		MATERIEL		
			Impact positif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements.	I+		NON MATERIEL		
			E4 Biodiversité		Impact négatif sur l'environnement via les investissements	I-		MATERIEL
					Impact négatif sur la biodiversité via les investissements. Cela couvre la pollution, les ressources aquatiques et marines	I-		MATERIEL
Impact positif sur la biodiversité via les investissements. Cela couvre la pollution, les ressources aquatiques et marines	I+				NON MATERIEL			
Social	S1 Personnel de l'entreprise	Vie de l'entreprise	Accompagnement des collaborateurs	Amélioration de la santé des collaborateurs grâce à des politiques volontaristes de bien-être au travail et hors travail	I+		MATERIEL	
			Diversité et inclusion dans l'entreprise	Risque de baisse de la productivité due au manque de mise à jour des compétences des collaborateurs		R	MATERIEL	
				Impact positif sur les collaborateurs grâce à des politiques diversité et inclusion ambitieuses	I+		MATERIEL	
	S2 Travailleur de la chaîne de valeur	Investissements	Enjeux sociaux dans les investissements	Impact positif sur les parties prenantes des entreprises en portefeuille via des critères sociaux exigeants et un engagement actionnarial fort (développement de l'emploi, bonnes conditions de travail)	I+		MATERIEL	
				S3 communautés affectées	Vie de l'entreprise	Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social	Impact sur la société et l'environnement du mécénat ou du soutien aux acteurs à impact positif	I+
	Dynamisme économique (présence d'agences de proximité, insertion des personnes) au bénéfice des territoires	I+					MATERIEL	
	S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Assurances	Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients	Impact positif sur les clients dû à la mise en place de dispositifs de solidarité et actions de sensibilisation en lien avec les sujets de durabilité	I+		NON MATERIEL	
			Accessibilité de l'offre au plus grand nombre	Accès facilité à l'assurance et amélioration de la qualité de vie des personnes fragiles ou nécessitant des produits adaptés	I+		NON MATERIEL	
Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services			Risque de baisse de souscriptions, de perte de compétitivité ou de hausse de la sinistralité dû à des offres inadaptées aux besoins des clients, en décalage avec le marché ou à un manque d'action de prévention		R	NON MATERIEL		
Gouvernance	G1 Ethique des affaires	Vie de l'entreprise	Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information	Risque financier en cas de pertes de données ou d'indisponibilité des systèmes d'information ou infrastructures de communication		R	MATERIEL	
			Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires	Risque sur la continuité des activités suite à une mauvaise gouvernance ou à une mauvaise prise en compte des enjeux sociaux chez les fournisseurs et partenaires		R	NON MATERIEL	
			Ethique des affaires	Risque juridique/réglementaire et de non-conformité lié à la fraude (interne/externe) ou au non-respect des lois d'éthique des affaires		R	NON MATERIEL	
		Investissements	Enjeux de gouvernance dans les investissements	Impact positif sur les parties prenantes des entreprises en portefeuille via l'application de critères de gouvernance stricts	I+		NON MATERIEL	



3

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- **p21.** Changement climatique (ESRS E1)
- **p30.** Pollution (ESRS E2)
- **p32.** Biodiversité et Ecosystèmes (ESRS E4)
- **p36.** Taxonomie





INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'intensification du changement climatique, l'érosion accélérée de la biodiversité et la raréfaction des ressources naturelles transforment durablement l'environnement dans lequel évoluent les acteurs économiques et financiers. Ces évolutions se traduisent par une exposition accrue aux risques physiques, de transition et de responsabilité, ainsi que par des attentes croissantes des parties prenantes en matière de transparence, de performance environnementale et de contribution à la transition écologique.

Dans ce contexte de forte intensification des enjeux environnementaux, Abeille Assurances a fait de son rôle d'assureur responsable et d'investisseur responsable un axe structurant de sa transformation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les exigences de la directive CSRD et vise à répondre aux risques environnementaux matériels, tout en contribuant activement à la transition écologique.

La démarche environnementale d'Abeille Assurances se décline autour de deux engagements :

- **Accompagner ses clients face au changement climatique**
- **Être un acteur éco-responsable**

Ces engagements se traduisent en ambitions concrètes, en cohérence avec l'évolution des risques climatiques et les attentes sociétales :

- **Accompagner ses clients face au dérèglement climatique** en renforçant l'information, la prévention, la résilience et l'adaptation aux événements extrêmes ;
- **Proposer des supports d'investissement de finance durable** contribuant au financement de la transition écologique ;
- **Piloter sa stratégie climat** visant à réduire les émissions financées, aligner les portefeuilles avec les trajectoires de l'Accord de Paris et renforcer la gouvernance climat ;
- **Intégrer les enjeux de biodiversité** dans les investissements en prenant en compte les risques liés à l'érosion du vivant, soutenir des projets favorables aux écosystèmes et limiter les impacts négatifs ;
- **Réduire son impact environnemental** en diminuant ses émissions internes, en optimisant ses consommations et en intégrant des critères bas-carbone dans les opérations.

Nos enjeux

ESRS E1 - Changement climatique

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

ESRS E2 - Pollution

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

ESRS E4 - Biodiversité

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Les enjeux environnementaux sont présentés dans les parties ESRS E1, E2, E4 du rapport CSRD AEMA Groupe.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

ESRS E1 - Changement climatique

Description de la thématique

Cette thématique concerne la capacité d'Abeille Assurances à accompagner ses parties prenantes face aux effets du changement climatique, tout en exerçant ses activités de manière responsable et durable. Elle recouvre à la fois l'adaptation du modèle assurantiel à l'évolution des risques climatiques et environnementaux, l'intégration de ces enjeux dans les solutions proposées aux clients, ainsi que la prise en compte des impacts climatiques et environnementaux dans les décisions d'investissement.

Nos enjeux

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Détails des nos impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l'IRO	Chaine de valeur
Risque financier lié à l'augmentation de la diversité et de l'intensité des sinistres directement liés aux dérèglements climatiques ou environnementaux	Assurances
Risque financier lié à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sinistres climatiques ou environnementaux rendant de plus en plus de risques inassurables	Assurances
Impact positif pour les clients via des produits, services et actions de prévention adaptés à leurs besoins	Assurances
Impact négatif - Empreinte carbone, consommations d'énergie et autres impacts environnementaux des activités d'Abeille Assurances	Vie de l'entreprise
Impact négatif sur le climat via les investissements	Investissement
Impact positif sur le climat via les investissements	Investissement
Risque de perte de valeur des actifs financiers ou de perte d'opportunité liés à un manque de prise en compte de l'impact du changement climatique sur les investissements (actifs exposés aux risques physiques, critères climatiques insuffisants...)	Investissement
Risque d'image liés à des investissements non-responsables du point de vue environnemental (non-respect réglementation, contentieux, entreprises non-éthiques...)	Investissement





ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- **Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental**
- **Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services**
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Nos actions

Agir en faveur de la prévention

Agir pour la prévention, c'est contribuer à limiter les risques ainsi que le poids de la sinistralité. Face à des risques climatiques dont la fréquence et l'intensité ne cessent d'augmenter année après année, la prévention devient une nécessité pour pérenniser la capacité d'Abeille Assurances à assurer le risque Dommage.

Les agents généraux disposent de fiches prévention déclinées selon la nature des risques et des produits pour sensibiliser les clients sur les risques auxquels ils sont exposés.

Abeille Assurances dispose d'un corps **d'inspection d'ingénieurs prévention** qui accompagnent les agents généraux pour leur permettre de fournir aux clients des recommandations adaptées à leurs situations et spécificités.

Des solutions sont également déployées à destination des clients comme la mise en place d'alertes météo envoyées par mail ou SMS en amont d'un événement climatique et comprenant un accès à un espace web dédié donnant plus d'informations sur l'événement à venir et des conseils pour se protéger.

La prévention peut également trouver sa **place a posteriori du sinistre, en repensant les modes de réparation** pour éviter d'éventuels futurs sinistres. C'est pourquoi, par exemple, dans les zones impactées par la sécheresse et le phénomène de Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) qui induit des mouvements de sols provoquant d'importants dégâts sur les habitations, Abeille Assurances a expérimenté la solution qui consiste en l'injection de résine sous les fondations et les murs de refends pour stabiliser le sol et éviter que le sinistre de 3 maisons ne prenne plus d'ampleur. L'expérimentation se poursuit sur 5 autres maisons.

Nos indicateurs 2025

- Nombre de SMS Alertes météo : **442 200**
- Près de **4 millions** de mails Alertes météo
- **495** agents généraux formés aux risques climatiques

Assurer une veille et former les parties prenantes

Au-delà de ces mesures, **les équipes Abeille Assurances assurent une veille de marché, permettant d'identifier les dernières innovations** et de relayer cette connaissance auprès de ses partenaires de distribution. Les équipes d'Ingénierie Prévention rencontrent régulièrement des acteurs de marché développant des solutions innovantes pour se prémunir contre les risques climatiques.

Afin de garantir le bon niveau de connaissances des différentes parties prenantes sur ces sujets de prévention, Abeille Assurances investit **dans la formation à destination de ses collaborateurs et de ses partenaires distributeurs.**

Courant 2025, Abeille Assurances a ainsi proposé une nouvelle formation sur la **prévention climatique** à destination des collaborateurs de la Compagnie et des agents généraux. Ce nouveau module a pour objectif de comprendre les différents enjeux climatiques tels que la grêle, les inondations et les tempêtes, ainsi que les moyens de s'en protéger.

Le saviez-vous

Abeille Assurances est mécène du Muséum d'Histoire Naturelle et soutient sa chaire de recherche agro-écologique, via le projet de recherche « **Innover et expérimenter face au changement climatique : savoirs et pratiques écologiques paysannes** ».





ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- **Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental**
- **Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services**
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Nos actions

Une compréhension renforcée du risque au service de la prévention

Abeille Assurances a développé **un zonier inondation**, offrant une cartographie homogène du risque sur l'ensemble du territoire français, avec une résolution fine à l'adresse. Ce zonier intègre également les zones protégées connues (présence de digues par exemple), afin de refléter au mieux la réalité du terrain. L'objectif est de disposer en interne d'une vision unique et cohérente du risque, commune à tous les produits et réseaux de distribution.

Ce nouveau zonier a été déployé au 1^{er} semestre 2025. Des informations complémentaires sont disponibles selon l'adresse, notamment comme les risques en matière de retrait-gonflement des argiles (RGA), de grêle et de sismicité, donnant ainsi à ses distributeurs partenaires **les clés pour porter un message de prévention auprès de leurs clients.**

Nos indicateurs 2025

- **239** agents généraux formés au nouveau zonier inondation

Accélérer la prise en charge des sinistres

En 2025, Abeille Assurances a poursuivi ses actions pour améliorer la réactivité dans la gestion des sinistres liés aux événements climatiques, en renforçant l'autonomie de ses réseaux et en adaptant ses dispositifs en temps réel.

Face à l'intensité de certains épisodes climatiques, **des mesures exceptionnelles ont été déployées auprès des agents généraux**, permettant d'accélérer l'indemnisation des assurés. Ainsi, les seuils d'intervention des experts ont été **rehaussés de manière ciblée**, afin de permettre un traitement sans expertise pour les dossiers les plus courants.

Ce dispositif a été activé lors de plusieurs événements climatiques pour plusieurs agences :

- à la suite des orages et épisodes de grêle du 1er juin 2025 ;
- lors de l'événement orageux du 24 au 25 juin 2025.

Grâce à ces ajustements, les agences ont pu :

- ouvrir plus rapidement les dossiers de sinistres ;
- collecter efficacement les éléments nécessaires (déclarations, photographies, devis) ;
- et surtout, indemniser les assurés dans des délais réduits.

Pour accompagner ces mesures, **un guide d'aide opérationnel** a été mis à disposition des agents généraux, facilitant la prise de décision et l'harmonisation des pratiques. Enfin, le pilotage de ces événements a été consolidé grâce à la mise en place de dispositifs de suivi data dédiés.





ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- **Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services**
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Nos actions

Notre offre d'épargne responsable

Face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et à l'évolution des attentes des épargnants, Abeille Assurances développe depuis de nombreuses années une offre d'épargne fondée sur les principes de l'investissement responsable, permettant aux clients d'orienter leurs choix vers des supports contribuant à une économie plus durable.

Dans ce cadre, Abeille Assurances a progressivement structuré une offre en unités de compte intégrant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), afin d'accompagner les épargnants souhaitant donner du sens à leur épargne, tout en tenant compte des exigences réglementaires européennes en matière de finance durable.

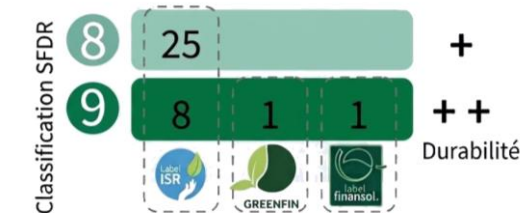
L'offre d'épargne d'Abeille Assurances en faveur de l'investissement responsable se décline autour de deux grandes typologies de supports en unités de compte :

- **les supports labellisés** : Abeille Assurances propose des supports bénéficiant de labels reconnus, attestant de pratiques d'investissement responsables et de critères ESG exigeants :
 - Dans la gamme Abeille Assurances : 54 unités de compte sont labellisées sur un total de 233 supports disponibles ;
 - Dans la gamme AFER (*hors Perin*) : 12 unités de compte labellisées sur 83 supports disponibles.
- **les supports commercialisés classés article 8 ou 9** au sens de la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Abeille Assurances commercialise :
 - Dans la gamme Abeille Assurances : 210 supports sont classés article 8 ou 9 sur 233 supports disponibles ;
 - Dans la gamme AFER (*hors Perin*) : 58 supports sont classés article 8 ou 9 sur 83 supports disponibles.

Nos indicateurs 2025

90% des UC classifiées art 8 ou 9 SFDR

54 UC labellisés, dont :



Labels d'Etat et associatif

Périmètre Abeille Assurances

Par cette offre, Abeille Assurances traduit concrètement sa volonté de favoriser l'orientation de l'épargne vers des supports intégrant des critères ESG, tout en proposant à ses clients une diversité de solutions adaptées à leurs objectifs patrimoniaux et à leurs convictions.



ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- **Enjeux climatiques et environnementaux des investissements**
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Notre stratégie d'investissement durable

Abeille Assurances, par la taille de ses portefeuilles d'investissements, peut contribuer de manière importante au financement des besoins environnementaux (climat, biodiversité), sociaux et sociétaux.

En tant qu'investisseur, la stratégie d'investissement durable d'Abeille Assurances repose sur 5 piliers :

1 Le pilotage de la performance ESG du portefeuille d'investissements

Les critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance font partie intégrante des processus de décision d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles Abeille Assurances investit. Abeille Assurances s'engage à améliorer tendanciellement la note ESG du portefeuille d'investissements des mandats de gestion (fonds euros).

2 Le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille

Depuis 2019, Abeille Assurances a réduit de 56% l'intensité carbone directe (Scope 1 et 2) de son portefeuille d'investissements. Au titre de l'environnement, Abeille Assurances s'attache également à minimiser l'impact de ses investissements sur la biodiversité.

3 L'accompagnement des entreprises à impact et l'investissement à objectif social

Abeille Assurances a investi plus de 100 millions d'euros dans des entreprises françaises répondant à des enjeux sociétaux (économie circulaire, santé, éducation, emploi durable, développement local, innovation écologique et énergétique).

4 L'engagement et le dialogue actionnarial

Abeille Assurances dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit afin de mieux les accompagner dans la prise en compte des enjeux ESG mais aussi d'améliorer le profil de durabilité de ses portefeuilles d'investissement.

5 L'investissement en faveur de la durabilité et des transitions

Abeille Assurances s'est fixé un objectif d'investir au moins 500 millions d'euros bruts par an (hors ventes et remboursement) dans des actifs fléchés vers la transition (obligation verte, durable, sociale, infrastructure de transition énergétique) ou indexés à des critères de durabilité.

En 2025, Abeille Assurances a investi 904 millions d'euros dans ces actifs. 14% des actifs d'Abeille Assurances à fin 2025 (hors UC) sont durables, contre 982 millions d'euros en 2024, soit plus de 7 milliards d'euros.

Le saviez-vous



La stratégie d'investissement durable d'Abeille Assurances est détaillée dans le LEC29.

Nos indicateurs 2025

- **Note ESG : 6,88/10** vs 6,93/10 en 2024
- **56 %** de réduction de l'intensité carbone entre 2019 et 2025 sur les obligations, en dépassement de notre objectif fixé à -25%, sur les Scope 1 et 2 des actions et obligations détenues en direct dans le bilan
- **904 M€** d'investissements (bruts) dans les actifs durables





ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- **Enjeux climatiques et environnementaux des investissements**
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Notre Stratégie Climat

En tant qu'acteurs majeurs du financement de l'économie, **les assureurs jouent un rôle privilégié dans le financement et l'accélération de la transition écologique vers une économie bas carbone en fléchant leurs investissements**, soit vers des projets ayant pour vocation d'accélérer cette transition, soit vers des entreprises ayant besoin de financements pour changer leur modèle d'affaires afin de prendre le virage de la transition.

Abeille Assurances intègre les enjeux climatiques et environnementaux à la fois dans sa stratégie d'investissement sur les fonds en euros et dans l'offre d'unités de compte mise à disposition des clients.

Sur la partie fonds en euros, la stratégie climat d'Abeille Assurances inclut un engagement net zéro à l'horizon 2050 sur les portefeuilles d'investissement, des politiques d'arrêt des investissements dans les secteurs du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles, des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille, une démarche d'engagement et des volumes d'investissements pour soutenir la transition énergétique et climatique.

- **Charbon** : fin des investissements dans les projets liés au charbon thermique et arrêt des investissements dans les projets de production d'électricité à base de charbon sous seuil restrictif (10% de chiffre d'affaires). L'exposition résiduelle au charbon thermique est de : 0,06% des actifs à fin 2025 (exposition dès le premier euro de chiffre d'affaires) ;
- **Fossiles non conventionnels** : fin des investissements dans les entreprises produisant des hydrocarbures non-conventionnels, avec un seuil à 5% du chiffre d'affaires, et dans les entreprises développant de nouveaux projets en Arctique ;
- **Engagement pris dans le cadre de notre adhésion à la NZAOA** avec les 20 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre du portefeuille d'investissement, et avec les entreprises du secteur pétro-gazier qui ne respectent pas le niveau de dépenses en capital nécessaire, pour rester sur une trajectoire net zéro à horizon 2050.

Abeille Assurances intègre les problématiques climat **dans sa stratégie d'investissement et ses processus de gouvernance**.

Le saviez-vous

L'ensemble des actions et politiques en faveur de l'investissement responsable est repris dans le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances, comme requis par la Loi Energie Climat dans son article 29.





ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

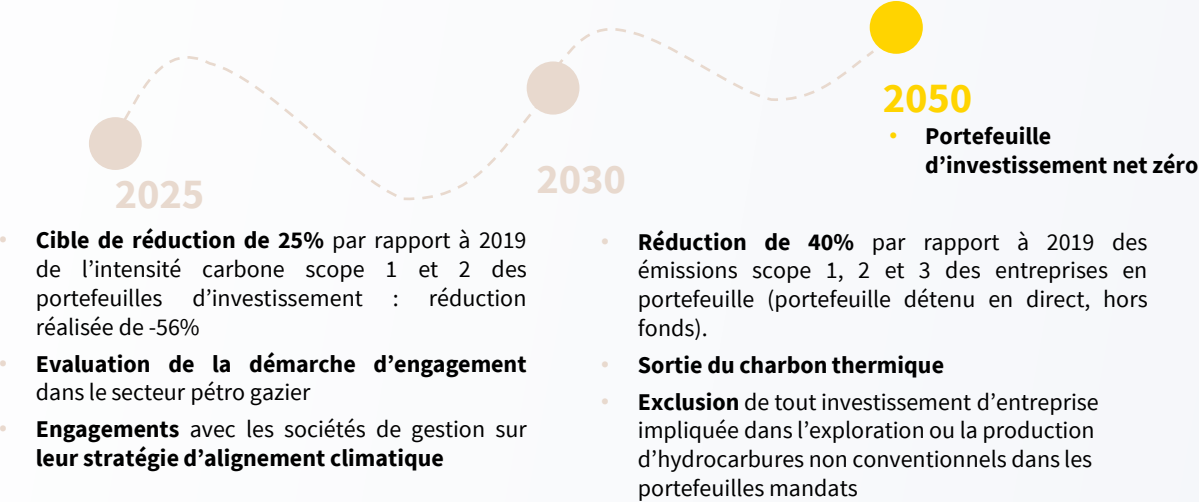
- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- **Enjeux climatiques et environnementaux des investissements**
- *Enjeux climatiques et environnementaux des opérations*

Notre Stratégie climat repose sur quatre piliers :

- **Réduire (R)** : Pilotage de l’empreinte carbone pour décarboner les portefeuilles en lien avec une trajectoire net zéro à 2050 en s’appuyant sur la meilleure connaissance scientifique disponible ;
- **Identifier (I)** : Identification et gestion des risques physiques et de transition liés au climat au niveau micro (émetteur, secteurs) et macro (portefeuilles d’investissements) ;
- **Soutenir (S)** : Soutenir la transition et la stratégie nationale bas carbone au travers d’un volume important d’investissements verts ;
- **Engager (E)** : Privilégier l’engagement et le dialogue actionnarial avec les entreprises et les pouvoirs publics pour les inciter à accélérer leur transition et mettre en place des moyens de financement adaptés.

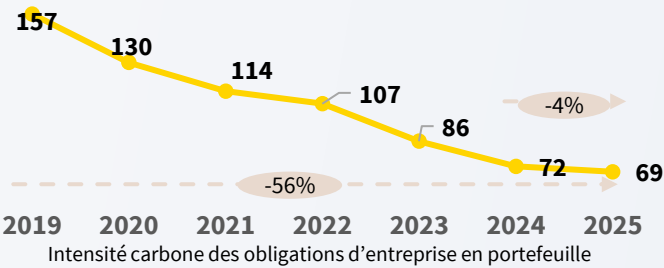
Nos actions

Décarboner nos investissements et investir sur des solutions durables



Nos indicateurs

Une baisse continue de l’intensité carbone depuis 2019 :



Des entreprises engagées sur le climat

En 2023 et 2024, Ofi Invest a échangé pour le compte d’Abeille Assurances avec 22 émetteurs sur leur stratégie climat. **En 2025, Abeille Assurances a sélectionné 7 entreprises avec lesquelles escalader le dialogue.** Abeille Assurances a aussi initié un dialogue sur les enjeux climatiques avec 44 entreprises du portefeuille d’investissement.

La stratégie d’Abeille Assurances sur les hydrocarbures non conventionnels inclut une dimension d’engagement avec les entreprises dont les nouveaux investissements dans des projets d’extraction de pétrole et gaz sont en dépassement des volumes requis pour respecter une trajectoire de réchauffement climatique de +2 °C (scénario « Net Zero » 2021). En 2025, Abeille Assurances a conduit une analyse des résultats de ces engagements et adopte une stratégie d’exclusion en conséquence.

Investissement dans des solutions climat

A fin 2025, le stock d’obligations vertes représente plus de **4 milliards** d’euros. Les investissements dans des solutions de private equity (actions privées) et d’infrastructure equity (actions dans les infrastructures) pour le climat (énergies renouvelables, solutions de décarbonation) représentent environ **330 millions** d’euros. Exemple d’un investissement soutenant la décarbonation : En 2025, Abeille Assurances a engagé **10 millions d’euros dans le fonds Swift 3 géré par Swen Capital Partners**. Ce fonds a pour objectif de financer des projets ou développeurs d’unités de biométhane. Les unités de biométhane produisent du gaz « renouvelable », le biogaz, produit à partir de la matière organique : déchets agricoles, effluents, biodéchets, boues, etc. et ayant les mêmes caractéristiques que le gaz naturel (fossile).

Un pilotage de la Climate Value at Risk

L’analyse des pertes attendues sur notre actif au 31 décembre 2025 (actions et obligations d’entreprises) via l’outil d’analyse MSCI montre qu’en fonction des différents scénarios NGFS (Network for Greening the Financial System), les pertes potentielles sont de **1,1%** en l’absence d’adaptation sur les risques physiques et de **1,80%** sur les risques de transition sur un scénario +3 °C. Elles seraient de **0,80%** sur les risques physiques et de **1%** sur les risques de transition avec un scénario +2 °C en transition ordonnée.



ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- **Enjeux climatiques et environnementaux des opérations**

Nos actions

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur « Entreprise » - La trajectoire bas carbone

Abeille Assurances s'est engagée à mener les actions nécessaires pour contribuer à maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre concernant la chaîne de valeur « entreprises ». A cet égard, un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Vie de l'entreprise est estimé annuellement, avec un engagement de baisse mis à jour de **19%** entre 2025 et 2030, **soit 3,6% par an par** rapport à l'année de référence 2025 (méthodologie SBTi).

Les achats responsables constituent le poste le plus important du BEGES Vie de l'entreprise, à hauteur d'environ 70% de cette empreinte.

Chaque fournisseur d'Abeille Assurances signe la charte Achats Responsables avant toute entrée en relation commerciale. Pour chaque appel d'offres, une grille d'évaluation est appliquée, dont l'aspect responsable représente au minimum 5% de la note globale.

Les déplacements contribuent à hauteur de 25% de l'empreinte.

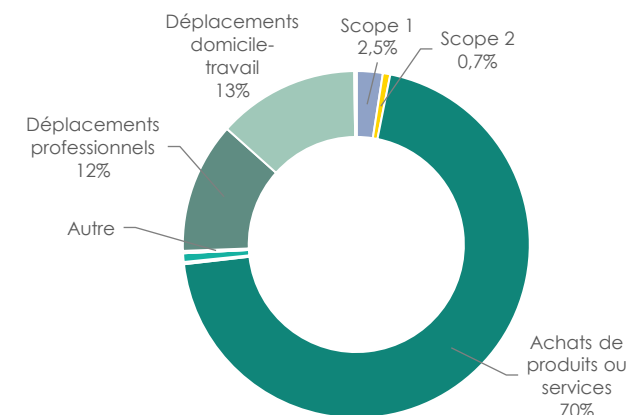
Abeille Assurance met à disposition :

- pour ses collaborateurs, un forfait mobilité durable depuis 2021. Ce forfait permet notamment de régler sans avance de frais, toute dépense correspondant aux transports écoresponsables tels que l'achat de titres de transport à l'unité ou encore les services de mobilités partagés. Le nombre d'utilisateurs du forfait mobilité durable ou bénéficiaires du remboursement transports en communs a atteint 54% des collaborateurs en 2025 ;
- pour ses membres de Direction, depuis 2022, une flotte de 88 véhicules dont 97% en technologie hybride.

L'énergie : Les 80 sites sont approvisionnés à **100 % en « électricité verte »**. Dans le cadre du Décret Tertiaire fixant un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergie à horizon 2030 par rapport à 2018, un **Système de Management de l'Energie** a été mis en place début octobre 2025 pour le parc immobilier en gestion, afin de récupérer de manière automatisée les consommations venant des fournisseurs d'énergie, de suivre les objectifs et d'être alerté en cas de dérives et de surconsommation.

Nos indicateurs 2025

Le BEGES Vie de Bureau s'élève à **31 032 tCO₂e** vs 32 302 tCO₂e en 2024 ; il se décompose en 3 scopes : le scope 1 représente les émissions directes (gaz naturel, carburant des flottes de l'entreprise, climatisation), le scope 2 les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, et le scope 3 les émissions des activités amont et aval, notamment les achats et les déplacements.





ESRS E1 – Changement climatique

Nos enjeux

- Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services
- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements
- **Enjeux climatiques et environnementaux des opérations**

Nos actions Promouvoir le Numérique Responsable

En 2025, Abeille Assurances a renforcé ses actions visant à réduire l'empreinte carbone de ses infrastructures informatiques, en cohérence avec ses engagements en faveur d'un numérique plus responsable et plus sobre. Plusieurs leviers ont ainsi été priorités afin de limiter les impacts environnementaux liés aux usages numériques :

- **allonger la durée de vie des équipements informatiques**, afin de limiter le renouvellement trop fréquent du matériel, et **favoriser le recours à des appareils reconditionnés** lorsque cela est possible ;
- **réduire le volume et les flux de données**, notamment par l'optimisation des solutions de sauvegarde et la diminution des durées de conservation des données, contribuant à limiter les besoins de stockage et leur impact énergétique ;
- **encadrer et maîtriser les usages de l'IA générative**, en veillant à un recours proportionné et pertinent au regard des besoins métiers et des impacts environnementaux associés ;
- **privilégier la seconde vie des équipements**, en particulier des PC et des smartphones, via des démarches de réemploi, de reconditionnement ou de recyclage ;
- **sensibiliser les collaborateurs** aux usages sobres des outils Microsoft 365, notamment OneDrive et SharePoint, dans une logique combinant performance, efficacité collective et sobriété numérique.

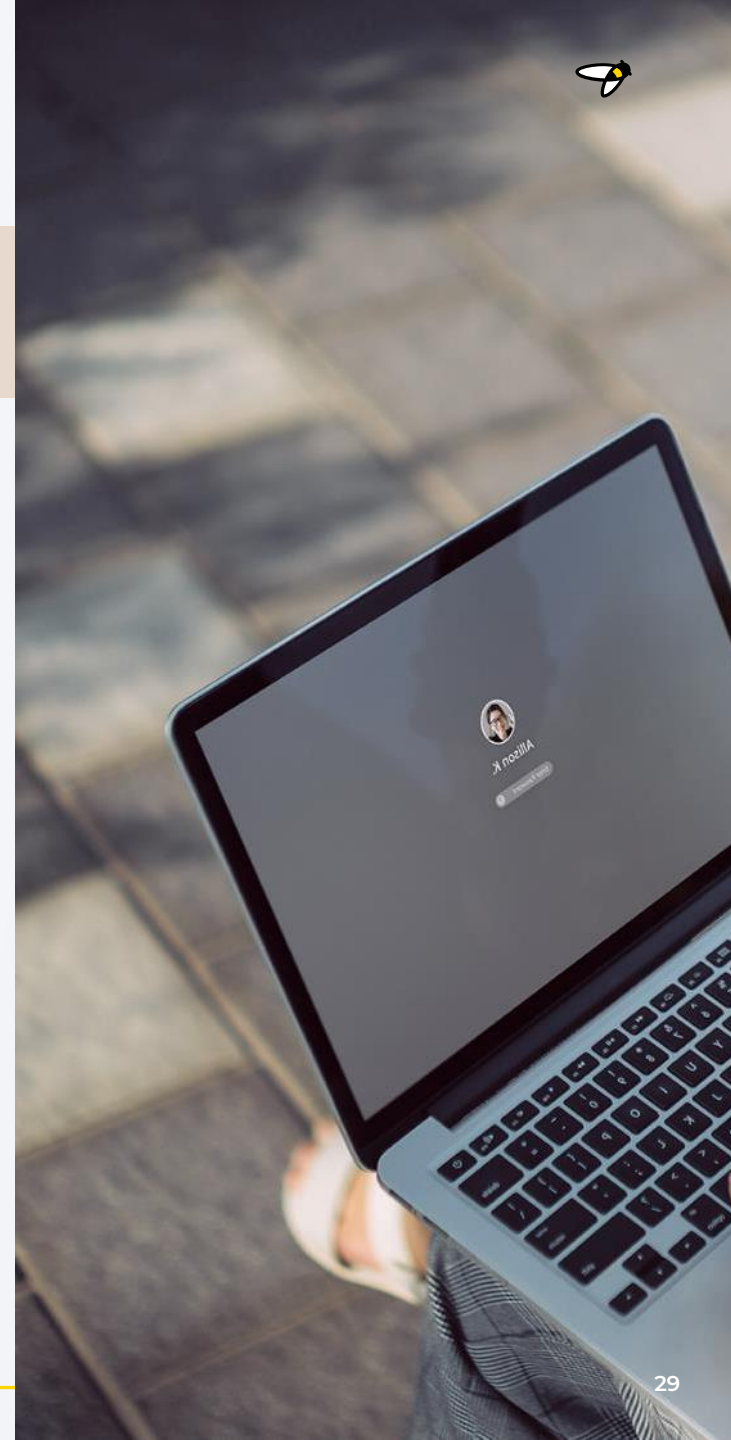
Nos indicateurs 2025

- **Division par 30** de la quantité de disques nécessaires suite à la mise à jour de la politique de sauvegarde des données.
- **Plus de 1 000 PC reconditionnés** distribués gratuitement à des étudiants des universités de Saint-Denis et de Créteil et au sein des missions locales ou de l'Aide sociale à l'enfance, via la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances.

Le saviez-vous ?



Pendant les campagnes de renouvellement des téléphones professionnels, Abeille Assurances redonne naturellement une seconde vie à ses smartphones en les proposant à des prix attractifs à ses salariés.





ESRS E2 - Pollution

Description de la thématique

Les activités des entités dont les titres composent les portefeuilles d’investissement peuvent avoir des impacts négatifs sur l’environnement par la pollution des sols, des océans, de l’air.

Abeille Assurances vise à limiter ces pollutions en particulier les rejets chimiques et les micro-polluants générés par les activités financées. Les investissements doivent également réduire l’usage de substances dangereuses, dont les biocides, en lien avec la stratégie biodiversité d’Abeille Assurances.

Nos enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l’IRO	Chaine de valeur
Impact négatif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements	Investissement
Impact positif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements	Investissement



ESRS E2 – Pollution

Nos enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Nos actions Réduire la pollution des océans

Pour limiter la pollution des océans et contribuer à la régénération des écosystèmes marins, Abeille Assurances investit, via la stratégie **Blue Ocean** de Swen Capital Partners, dans des sociétés développant des solutions innovantes à fort impact environnemental. Cette stratégie de capital-innovation à impact est dédiée à la régénération de la biodiversité océanique, qui cible prioritairement des entreprises agissant sur trois grandes menaces pesant sur les océans :

- la surexploitation des ressources marines ;
- la pollution des océans ;
- le changement climatique ;

en soutenant des solutions technologiques et scientifiques ayant vocation à produire un impact systémique tout en générant des performances financières de marché.

Abeille Assurances a pris **un engagement d'investissement de 10 millions d'euros dans le deuxième millésime Blue Ocean 2.**

Au 31 décembre 2025, un montant cumulé de **25 millions d'euros a été investi sur les deux stratégies** Blue Ocean.

Nos actions Arrêter le financement des entreprises produisant des biocides

Depuis 2023, Abeille Assurances a mis en place une politique **d'exclusion sectorielle envers les producteurs de biocides et de néonicotinoïdes**. Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, aucun investissement n'est réalisé, dans le cadre des mandats en détention directe, dans :

- les entreprises dont **au moins 10% du chiffre d'affaires** provient des biocides ;
- les entreprises **impliquées dans la production de néonicotinoïdes et/ou de composés organochlorés**, dès le premier euro de chiffre d'affaires.

La politique sectorielle « **Biocides et produits chimiques dangereux** » d'Abeille Assurances publiée sur son site internet dans le cadre de sa stratégie biodiversité ([lien vers notre politique](#)) précise les orientations les règles d'exclusion appliquées aux biocides.

Cette politique s'appuie notamment sur les travaux scientifiques de l'IPBES et sur le **Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal**, adopté lors de la COP15 en décembre 2022, qui ont contribué à définir les niveaux d'exigence et les priorités d'action d'Abeille Assurances.



ESRS E4 - Biodiversité

Description de la thématique

Les investissements doivent limiter leur contribution à l'érosion du vivant, alors qu'environ **un million d'espèces** sont aujourd'hui menacées d'extinction selon les évaluations internationales. La biodiversité étant essentielle aux services écosystémiques (eau, pollinisation, sols), sa dégradation représente un risque financier, opérationnel et réglementaire croissant pour les portefeuilles d'investissement.

Nos enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l'IRO	Chaîne de valeur
Impact négatif sur l'environnement via les investissements	Investissements
Impact négatif sur la biodiversité via les investissements	Investissements
Impact positif sur la biodiversité via les investissements	Investissements





ESRS E4 – Biodiversité

Nos enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

En 2025, la biodiversité continue de décliner à un rythme inédit : environ un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction, confirmant les alertes internationales sur l'accélération de l'érosion du vivant. Le rythme d'extinction serait 1 000 à 10 000 fois supérieur au taux naturel, sous l'effet combiné des changements d'usage des terres, de la pollution, du changement climatique et de la surexploitation des ressources biologiques*.

En tant qu'investisseur, Abeille Assurances est engagé à minimiser les pressions qu'elle exerce indirectement sur la biodiversité et financer les entreprises développant des solutions de préservation de la biodiversité. Les besoins de financement sont massifs : pour préserver la biodiversité et les services naturels qui soutiennent nos modes de vie, **il faudrait investir 800 milliards de dollars par an d'ici à 2030 au niveau mondial**.**

Abeille Assurances œuvre pour **décliner les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité** et de lutte contre son érosion, applique des politiques d'exclusions sur les secteurs les plus nocifs à la biodiversité, et privilégie le dialogue actionnarial dans la mesure du possible afin de sensibiliser et inciter les émetteurs au sein de ses portefeuilles à progresser dans l'atteinte de ces objectifs.

Notre stratégie d'investissement biodiversité

Pour protéger la biodiversité Abeille Assurances a articulé sa stratégie d'investissement biodiversité autour des cinq leviers d'actions.

Nos cibles

- Améliorer et développer **les indicateurs de suivi des cinq pressions sur la biodiversité**, en lien avec les meilleures pratiques de marché
- **Flécher** une partie de nos investissements **vers des solutions permettant de préserver la biodiversité**

Cinq principales causes de perte de la biodiversité

- 1 Changements dans l'utilisation des terres et de la mer
- 2 Surexploitation des ressources biologiques
- 3 Changement climatique
- 4 Pollution
- 5 Espèces exotiques envahissantes

Cinq leviers d'actions

- 1 Alignement : mesurer et publier son empreinte
- 2 Prendre en compte des risques liés à la biodiversité
- 3 Intégrer la biodiversité dans la gouvernance et à la stratégie
- 4 Soutenir la préservation et la restauration de la biodiversité à travers des investissements
- 5 S'engager auprès des parties prenantes et porter les sujets ayant attrait à la biodiversité dans les instances de place

*Source : Organisation mondiale de la santé

** chiffres de l'IPBES, issus des rapports

ESRS E4 – Biodiversité

Nos enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Nos actions Les 5 leviers d’actions liés à la stratégie d’investissement de la biodiversité

1 Alignement : mesurer et publier son empreinte biodiversité

Abeille Assurances suit chaque année l’empreinte d’artificialisation des portefeuilles d’investissement en MSA ppb*. Cette méthode de calcul permet de mesurer l’impact sur la biodiversité d’une entreprise ou d’un portefeuille ; (*) exprimée en MSA ppb (Mean Species Abundance Part Per Billion = nombre moyen d’espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée par milliard d’euros investis).

2 Prendre en compte les risques liés à la biodiversité.

Les risques liés à la perte de biodiversité sont intégrés à la cartographie des risques dans le cadre des risques environnementaux, et Abeille Assurances publie chaque année dans son rapport d’investissement durable (répondant à l’article 29 de la Loi Energie climat) la ventilation du portefeuille selon les principales pressions (hors espèces invasives envahissantes), ainsi que la part des entreprises dont la chaîne d’approvisionnement et la production sont soumis à des risques de dépendance critique vis-à-vis de la biodiversité.

3 Intégrer la biodiversité dans la gouvernance et à la stratégie

Abeille Assurances dispose d’une stratégie d’investissement biodiversité (publiée sur son site internet), visant à préserver la biodiversité et à lutter contre son érosion, avec des **exclusions ciblées** sur deux activités : la **production d’huile de palme non durable et la production de biocides**. La politique sectorielle biocide a été présentée dans la section précédente (pollution).

Au sein de la stratégie d’investissement biodiversité, depuis le 1er janvier 2023, **il n’est plus réalisé d’investissements** dans les entreprises suivantes sur le périmètre des mandats en détention directe :

- entreprises (producteurs et/ou distributeurs) tirant plus de 5 % de leur chiffre d’affaires grâce à la production ou la distribution d’huile de palme ;
- entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d’huile de palme certifiée RSPO aux niveaux les plus exigeants (Segregated ou Identity Preserved) est inférieure à 30 % de la part d’huile de palme produite ou distribuée ;
- entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d’huile de palme certifiée RSPO produite ou distribuée est inférieure à 50 %.

La stratégie biodiversité d’Abeille Assurances inclue une démarche d’engagement avec les entreprises financées : en 2025, Ofi Invest AM (société de gestion du Groupe Aéma) a dialogué pour le compte d’Abeille Assurances avec 22 entreprises, sur leur stratégie **de gestion des déchets, de l’eau, de rejets toxiques, d’utilisation de matières premières** et de minimisation de leur impact sur la biodiversité. A l’issue de ces discussions, Abeille Assurance a considéré que 5 entreprises avaient des pratiques satisfaisantes, 4 entreprises avaient des pratiques moyennes, et 3 entreprises avaient des pratiques insuffisantes. 8 engagements sont encore en cours. Des procédures d’escalade seront définies à l’issue de cette période d’engagement.

Le saviez-vous

La culture de **l’huile de palme** engendre un déboisement massif avec des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l’activité et les modes de vie des populations autochtones

Nos indicateurs 2025

- **L’empreinte biodiversité** d’Abeille Assurances est de **816 MSA ppb*** (78% de couverture du portefeuille éligible) ; elle était de 724 (81% de couverture) en 2024
- **1,13%** des investissements éligibles (obligations d’entreprises) ont une part de leur chiffre d’affaires qui impliquent une **perturbation substantielle de la biodiversité**. En 2024, c’était 1,33% (couverture à 81% pour les deux années)
- **Score stress hydrique (MSCI) : 8,33/10** (85% de couverture du portefeuille éligible) contre 8,26/10 (couverture : 63% du portefeuille éligible) en 2024

ESRS E4 – Biodiversité

Nos enjeux

- Enjeux climatiques et environnementaux des investissements

Nos actions Les 5 leviers d'actions liés à la stratégie d'investissement de la biodiversité

4 Soutenir la préservation et la restauration de la biodiversité à travers des investissements

En 2025, Abeille Assurances a continué à **déployer une partie de ses investissements dans le capital naturel** : Abeille Assurances a **engagé 30 millions d'euros additionnels**, portant les montants déployés pour le capital naturel à **60 millions d'euros d'engagement totaux** pour financer la transformation des terres en exploitations forestières ou agricoles durables (exploitations certifiées, réduction des pesticides, etc.) en France et dans le monde.

Au 31 décembre 2025, Abeille Assurances a investi, aux côtés de **17 investisseurs institutionnels, 20 millions d'euros dans les deux véhicules**, coté et non coté, de l'initiative "**Fonds de place Objectif Biodiversité**". Ces fonds visent à financer des entreprises contribuant à la préservation et à la restauration de la biodiversité, ainsi qu'à l'amélioration des outils de mesure et de reporting associés. L'approche d'investissement innovante et les méthodologies avancées d'évaluation d'impact déployées en font un investissement pionnier au service de la biodiversité.

Abeille Assurances finance **aussi en private equity des entreprises qui développent des solutions** pour contrer la dégradation des mers (substitution au plastique, technologies de décarbonation du transport maritime comme la propulsion vélique, ou l'électrification, etc.) pour 25 millions d'euros avec ses participations dans les fonds Blue Ocean 1 (15 millions d'euros en 2024) et Blue Ocean 2 (10 millions d'euros en 2025).

Abeille Assurances a investi 10 millions d'euros dans le fonds Terra géré par SWEN Capital Partners. Cette stratégie d'investissement vise à accompagner la transition du secteur agricole en France et en Europe, en soutenant des modèles plus durables sur les plans environnemental et social. Le fonds Terra a pour objectif de générer un impact positif sur la santé des sols et la préservation de la biodiversité, en finançant des pratiques agricoles favorisant la régénération des écosystèmes, la réduction des pressions sur le vivant et l'adaptation au changement climatique. Il intègre également une dimension sociale forte, en cherchant à recréer de la valeur économique pour les agriculteurs et exploitants, et à renforcer la viabilité de leurs modèles sur le long terme.

5 S'engager auprès des parties prenantes et porter les sujets ayant trait à la biodiversité dans les instances de place.

Abeille Assurances participe activement au développement de méthodologies d'alignement des portefeuilles au Global Biodiversity Framework, via ses travaux au sein de la Finance for Biodiversity Foundation.

Nos actions Former les équipes dirigeantes

L'objectif d'Abeille Assurances est de sensibiliser d'ici fin 2027 l'ensemble des équipes dirigeantes, les administrateurs et les collaborateurs aux enjeux liés à la biodiversité, en particulier aux interactions entre les métiers d'un assureur et la biodiversité. En 2025 et début 2026, une première vague de formation a été déployée auprès de plusieurs directions clés : Investissements, RSE, Finance, Risques et Juridique.

Le saviez-vous

Les forêts stockent 80 % de la biodiversité terrestre, absorbant environ 2,6 milliards de tonnes de dioxyde de carbone par an, et contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques.

Nos actions

Les ruches d'Abeille Assurances :

Abeille Assurances entretient des ruches sur les toits de ses sites à Bois Colombes et Mont Saint Aignan. Tous les ans la récolte du miel a lieu sur place. En 2025, les 3 ruches de Bois Colombes, accueillant plus de **150 000 abeilles**, ont permis de produire 28,5 kg de miel ! Abeille Assurances a organisé deux visites de nos ruches afin de sensibiliser les salariés au métier de l'apiculture ainsi qu'à la protection de la biodiversité.



Informations relatives au règlement Taxonomie

La taxonomie est un système de classification des activités économiques permettant, selon les exigences du règlement Taxonomie, d'identifier celles considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce système de classification s'appuie sur 2 notions :

- **L'éligibilité de l'activité**, si cette dernière est mentionnée dans un des actes délégués de la Commission européenne en raison de son fort potentiel de contribution à un des six objectifs environnementaux fixés par l'Union européenne :
 - atténuation du changement climatique ;
 - utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
 - prévention et contrôle de la pollution ;
 - adaptation au changement climatique ;
 - transition vers une économie circulaire ;
 - protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- **L'alignement de l'activité**, si cette dernière d'une part est éligible et d'autre part satisfait cumulativement aux critères dits « techniques » et garanties minimales sans causer de préjudice aux 5 autres objectifs environnementaux.

Pour Abeille Assurances, les indicateurs clés de performances (ou ICP) associés portent sur :

- **le ratio de souscription non-vie** : il représente la part des primes d'assurance non-vie alignées à la taxonomie sur le total des primes non-vie. Il traduit la part des activités non vie de l'assureur qui participe à l'objectif d'adaptation au changement climatique ;
- **le ratio investissement** : il représente la part des investissements alignés à la taxonomie sur le total des investissements (hors investissement dans les obligations d'Etat et assimilées). Il traduit la contribution de l'assureur à l'orientation du capital vers des activités économiques durables sur le plan environnemental, tel que définit par l'Union européenne.

Ces indicateurs sont déterminés conformément aux publications de la Commission européenne du 29 novembre 2024. Ils sont présentés ci-dessous dans un format synthétique



Ratio de souscription non vie

Selon l’acte délégué « Climat », huit des douze lignes d’activités définies à l’annexe I du règlement délégué 2015/35 sont potentiellement éligibles à la taxonomie, dès lors qu’elles sont liées à la couverture d’un aléa climatique tels que définis dans l’appendice A. Ces huit lignes d’activités sont :

- assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- assurance de protection de revenu ;
- assurance d’indemnisation des travailleurs ;
- assurance de responsabilité civile automobile ;
- assurance assistance;
- assurance de frais médicaux ;
- assurance maritime, aérienne et de transport ;
- autres assurances de véhicule à moteurs.

Pour Abeille IARD & Santé, les trois lignes d’activité suivantes intègrent de manière explicite la couverture d’un aléa climatique :

- autres assurances de véhicule à moteurs ;
- assurance maritime, aérienne et de transport ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens.

La mesure de l’éligibilité est réalisée en prenant en compte au numérateur du ratio réglementaire d’éligibilité, uniquement la part des primes émises brutes comportant explicitement une garantie climatique. Ces activités ont été définies comme éligible à l’objectif d’adaptation au changement climatique.

Alignement de la taxonomie

La mesure de l’alignement est réalisée en confrontant les caractéristiques de conception, gestion et distribution des contrats identifiés comme étant éligibles aux critères définis en la matière par la réglementation européenne (Cf détail ci-après) :

- Critères techniques ;
- Critères DNSH ;
- Garanties minimales.

Au terme de cet exercice, il apparaît que les primes brutes alignées sont pour Abeille IARD & Santé : CATNAT auto, construction, CAT NAT Risques Techniques et TGN (Tempête Grêle Neige) Risques Climatiques Prairie. Les calculs et informations présentés ci-après sont extraits des données internes d’Abeille Assurances.

Indicateurs clé de performance (ICP)

Pour les activités d’assurance non-vie, le ratio d’éligibilité au règlement Taxonomie ressort à **1,6 % au 31 décembre 2025.**

Ce ratio indique la part des primes qui répondent aux critères d’alignement relatif à l’objectif d’adaptation au changement climatique. Il est en légère augmentation en 2025 à la faveur de la croissance des primes émises rattachées à la catégorie "catastrophes naturelles"

Indicateurs 2024	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
En K€ et %	K€	%	K€	%
Activités alignées	35 143	1,59%	27 214	1,3%
Activités éligibles mais non alignées	210 961	9,55%	166 185	8,1%
Activités non éligibles	1 962 642	88,86%	1 857 667	90,6%
TOTAL DES PRIMES EISES BRUTES	2 208 746	100%	2 051 066	100 %



Ratio de souscription non vie

		Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)					
		Montant absolu des primes, année t	Proportion des primes, année t	Proportion des primes, année t-1	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales
Activités économiques (1)		Devise en (en K€)	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)		35 143 (27 214 en 2024)	1,59% (1,3% en 2024)		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
A.1.1. dont réassurés		0	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance		0	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)		0	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.2. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)		210 961 (166 185 en 2024)	9,55% (8,1% en 2024)							
B. Activités de souscription et de réassurance non-vie non éligibles à la taxonomie		1 962 642 (1 857 667 en 2024)	88,86% (90,6% en 2024)							
Total (A.1 + A.2 + B)		2 208 746 (2 051 066 en 2024)	100 %	100 %						

Critères d'alignement	Pratiques au sein d'Abeille Assurances	Exemples
Critère 1 : Leadership en matière de modélisation et tarification des risques climatiques	Modélisation des risques liés au changement climatique dans le cadre de scénario prospectifs.	- Rapport Orsa - Participation aux stress test de place
Critère 2 : Conception de produits intégrant la prise en compte de mesure de prévention	Mesures de prévention sur la durée de vie du contrat	- Campagnes de prévention, fiches conseil, outils dédiés sur les risques naturels (mis à disposition des agents & inspecteurs)
Critère 3 : Solutions innovantes en matière de couverture d'assurance	Inclusion de garanties climatiques dans les contrats et proposition de services en lien avec la prévention et la sensibilisation aux risques climatiques	- Envoi de mail ou sms en cas de risques liés aux aléas naturels - Garantie de perte d'exploitation
Critère 4 : Partage des données	Transmission aux autorités publiques des données relatives : - au régime catastrophes naturelles via l'envoi réalisé à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) - aux autres périls climatiques via les envois ponctuels réalisés par France Assureurs	- Participation à la base de données Sinistres indemnisés liés aux événements CatNat et Climatiques (SILECC) gérée par la Mission Risques Naturels
Critère 5 : Niveau de service élevé dans les situations faisant suite à une catastrophe	Mise en œuvre des dispositifs exceptionnels pour accompagner les clients et sociétaires dans le respect des normes et législation applicables	- Simplification des procédures d'expertise pour les sinistres subissant des événements répétés, une mobilisation particulière des collaborateurs pour faciliter les démarches des assurés et répondre plus rapidement à leurs besoins. ».

Critère DNSH

La taxonomie exclut des calculs, les activités, en lien avec les codes NACE suivants :

- B0510 – Extraction de houille
- B0520 – Extraction de lignite
- B0610 – Extraction de pétrole brut
- C1910 – Cakéfaction
- B0910 – Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B0620 – Extraction de gaz naturel
- D3522 – Distribution de combustibles gazeux par conduites
- H4950 – Transport par conduites
- C1920 – Raffinage du pétrole

Critère de garanties minimales

- Abeille Assurances veille à respecter les exigences posées par :
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (OECD Guidelines for multinational enterprises) ;
 - les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP on Business and Human Rights) ;
 - les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
 - la Charte internationale des droits de l'Homme.

Abeille Assurances s'assure également de ne pas être exposé à des impacts négatifs liés à des armes controversées telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques. Elle intègre, dans la gestion de ses contrats, les critères de garanties en matière sociale et de bonne gouvernance. Depuis 2019, dans le cadre de la loi Sapin II, un dispositif anti-corruption vise à prévenir, détecter et gérer les risques de corruption, et à garantir la conformité aux normes applicables. Ce dispositif inclut un code de conduite, des dispositifs d'alerte et de formation, ainsi que des politiques spécifiques (conflits d'intérêts, cadeaux et invitations).



Ratio investissement

Abeille Assurances publie sur base consolidée :

- la part des investissements dans des activités éligibles à la taxonomie en vertu des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie sur le total des investissements ;
- la part des investissements dans des activités alignées à la Taxonomie au titre des objectifs d’atténuation et d’adaptation sur le total des investissements ;
- les expositions au nucléaire et au gaz.

Les indicateurs Investissements se basent sur la part de chiffre d’affaires et de dépenses d’investissement « CapEx » alignée à la taxonomie selon le périmètre ci-dessous. La taxonomie investissement est, principalement, déterminée sur la base des données du fournisseur Sustainalytics.

Périmètre couvert

Les indicateurs taxonomie pour l’investissement portent sur les titres d’entreprise détenus par Abeille Assurances directement ou indirectement (c’est-à-dire détenus via des fonds d’investissement).

Les indicateurs sont publiés en valeur de marché.

Les titres souverains sont exclus des indicateurs taxonomie, conformément aux règles de calcul énoncé par l’Union européenne. Cela concerne les titres émis par les administrations centrales, régionales et locales ainsi que titres supranationaux (lesquels incluent les titres émis par les institutions internationales et européennes).

L’assiette de calcul (dénominateur) inclut tous les actifs détenus par Abeille Assurances qui ne sont pas des obligations souveraines : obligations d’entreprises, mais aussi immobilier, infrastructure, actif de diversification.

Actifs Immobiliers

Les actifs immobiliers ont été considérés au numérateur selon leur éligibilité à l’objectif d’adaptation.

Les forêts sont éligibles et ont été considérées comme alignées dès lors que ces dernières sont gérées durablement (document de gestion validé au niveau du Centre National de Propriété Financière).

Limites méthodologiques

Le calcul de la part éligible et de la part alignée à la taxonomie des portefeuilles d’investissement repose sur les données communiquées par les contreparties soumises à cette réglementation. Ces données sont les plus récentes disponibles.

Les indicateurs d’éligibilité et d’alignement réglementaires, les indicateurs volontaires et la distinction entre entreprises soumises ou non à la Directive NFRD (Non Financial Reporting Directive) ou à la CSRD, reposent sur les informations transmises par nos fournisseurs de données extra-financières.

Alignement des investissements

L’éligibilité représente la part des actifs analysés considérés à enjeu environnemental selon la nomenclature de la Commission européenne. Cette part d’investissements à enjeu représente, au regard de la taxonomie européenne, le périmètre autorisé d’analyse de l’alignement.

Le taux d’alignement des investissements à la taxonomie est de **5,5 %** sur la base du chiffre d’affaires et de **6,0 %** sur la base des dépenses d’investissement.

En K€ et %	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
	K€	%	K€	%
Investissement dans des activités alignées sur la base du chiffre d’affaires	3 710 205	5,5 %	1 936 339	4,1 %
Investissement dans des activités éligibles mais non alignées sur la base du chiffre d’affaires	8 790 999	13,1 %	5 867 490	12,5 %
Investissement dans des activités non-éligibles	54 491 807	81,3 %	38 971 418	83,3 %
ENCOURS TOTAL HORS SOUVERAIN ET HORS CRÉANCES ASSURANTIELLES	66 993 011	100 %	46 775 248	100 %



Ratio investissement

Alignement des investissements à la taxonomie - 31 .12. 2025

Données liées au numérateur

Données requises	En %	En K€
Numérateur : valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)		
Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	5,5%	3 710 205
Sur la base des dépenses d'investissement des entreprises couvertes	6,0%	4 001 016
Taux de couverture : Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines, par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance	100,0%	66 993 011
Ventilation du numérateur		
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Sur la base du chiffre d'affaires	2,5%	1 685 457
Sur la base des dépenses d'investissement	3,5%	2 376 522
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Sur la base du chiffre d'affaires	0,2%	162 712
Sur la base des dépenses d'investissement	0,3%	189 246
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :		
Sur la base du chiffre d'affaires	3,1%	2 103 994
Sur la base des dépenses d'investissement	3,6%	2 385 267
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP (ex : obligations durables d'entreprises) :		
Sur la base du chiffre d'affaires	2,8%	1 862 036
Sur la base des dépenses d'investissement	2,1%	1 435 248
Dénominateur : Pourcentage des actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements hors expositions souveraines	4,9%	3 301 316
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		
Part des expositions sur des entreprises de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/24/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Pour les entreprises non financières	0,6%	391 627
Pour les entreprises financières	-	20 641
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/24/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Pour les entreprises non financières	15,2%	10 206 528
Pour les entreprises financières	0,4%	268 647
Part des expositions sur des entreprises soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/24/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Pour les entreprises non financières	20,8%	13 930 944
Pour les entreprises financières	7,7%	5 127 561
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	50,4%	33 745 746
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie	20,9%	14 005 170
Part de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	81,3%	54 491 807
Part de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	13,1%	8 790 999

La réglementation taxonomie demande aux assureurs de ventiler le dénominateur de leur indicateur de performance clé d'alignement des investissements à la taxonomie européenne, selon le type d'entreprises dans lesquelles ils investissent (financière, non-financière), et leur obligation, ou non, de se conformer à la déclaration de performance extra-financière ou la CSRD « Corporate Sustainability Reporting Directive ».

Cette ventilation permet d'apporter plus de granularité dans l'interprétation du ratio d'alignement.

- De plus, la réglementation taxonomie recommande le suivi de deux indicateurs :
- Un ratio basé sur le chiffre d'affaires qui capture la part des activités durables (sur le plan environnemental) des entreprises en portefeuille. C'est une photo de l'activité à date.
 - Un ratio basé sur les dépenses d'investissement, qui mesure la part des investissements des entreprises en portefeuille dans des activités durables (sur le plan environnemental). C'est une vision prospective, qui reflète le potentiel de transition environnemental des entreprises financées.

Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental de la Taxonomie

Ventilation du numérateur par objectif environnemental 31.12.2025

	Ventilation du résultat de l'alignement des CA (en %)	Ventilation du résultat de l'alignement des CapEx (en %)
1. Atténuation du changement climatique	88,89%	82,81%
Activités transitoires	0,82%	1,50%
Activités habilitantes	34,48%	38,35%
2. Adaptation au changement climatique	0,23%	0,38%
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0,14%	0,12%
3. Transition vers une économie circulaire	3,09%	1,96%
5. Prévention et réduction de la pollution	0,45%	0,66%
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0,00%	0,00%
6.		



Ratio investissement

Nucléaire et gaz

Le nucléaire et le gaz sont considérés par la Commission européenne comme des activités de production d'énergie soutenant la transition vers une économie plus sobre en émission de gaz à effet de serre, lorsque ces activités respectent certains critères techniques spécifiques.

Exposition des investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile 31.12.2025

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	OUI/NON
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

En juillet 2022, la Commission européenne a adopté l'acte délégué (1) relatif au gaz et au nucléaire. A présent, ces deux énergies sont considérées comme des « énergies transitoires » au regard des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'intégration de ces activités dans la Taxonomie concerne Abeille Assurances en tant qu'investisseur. A ce titre, Abeille Assurances doit fournir des informations sur ses expositions, par ses investissements, aux secteurs de l'énergie nucléaire et du gaz.

(1) Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 modifiant le règlement (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques exercées dans certains secteurs de l'énergie et le Règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques



4

Informations sociales

- **p44.** Personnel de l'entreprise (ESRS S1)
- **p52.** Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)
- **p54.** Communautés affectées (ESRS S3)
- **p60.** Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)



INFORMATIONS SOCIALES

Abeille Assurances fonde son action sur la conviction que la performance durable repose sur un engagement social fort, au service des personnes, des territoires et d'une économie plus inclusive. Membre depuis 2021 d'Aéma Groupe, groupe mutualiste de protection engagé dans l'économie sociale et solidaire, Abeille Assurances s'inscrit dans une dynamique collective visant à contribuer activement à une société plus juste, solidaire et résiliente, en cohérence avec les grandes transitions sociales, environnementales et économiques.

Cet engagement se traduit par une politique sociale structurée, alignée avec sa stratégie RSE et fondée sur un axe majeur : **être un acteur engagé pour la société**. Il irrigue l'ensemble des activités de l'entreprise et se déploie tant à l'égard de ses collaborateurs que dans ses relations avec ses partenaires, ses assurés, les territoires et les bénéficiaires de ses investissements.

Abeille Assurances place ainsi les collaborateurs au cœur de son projet d'entreprise, en veillant à leur accompagnement, à la prévention des risques sociétaux, au développement de leurs compétences, à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, ainsi qu'à la qualité de vie et des conditions de travail. La diversité, l'égalité des chances et l'inclusion constituent des principes structurants de ses pratiques managériales, avec une attention particulière portée à l'accessibilité de ses services et à la non-discrimination.

Au-delà de sa qualité d'employeur, **Abeille Assurances intègre les enjeux sociaux dans sa politique d'investissement**, en prenant en compte les impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur et en promouvant, aux côtés d'Aéma Groupe, une finance responsable attentive aux conditions de travail, aux droits humains et aux pratiques sociales des entités financées.

En tant qu'assureur de proximité, Abeille Assurances reconnaît également sa responsabilité vis-à-vis des communautés affectées par ses activités et ses choix d'investissement. **Elle agit en faveur du développement des territoires et du soutien à des initiatives à impact environnemental et social positif, notamment à travers La Fabrique Abeille Assurances, les fonds d'investissement à impact, sa politique de dons et mécénat et les actions de sa Fondation d'entreprise.**

Enfin, la protection des consommateurs et des utilisateurs finaux constitue un pilier essentiel de l'engagement social d'Abeille Assurances. L'entreprise déploie **des dispositifs de solidarité, de sensibilisation et de prévention**, en particulier en matière de santé et de sécurité, afin d'accompagner durablement ses clients dans la gestion des risques. Elle veille également à **l'accessibilité de ses produits et services au plus grand nombre**.

Nos enjeux

ESRS S1 - Personnel de l'entreprise

- Accompagnement des collaborateurs
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

- Enjeux sociaux dans les investissements

ESRS S3 - Communautés affectées

- Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

- *Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients*
- *Accessibilité de l'offre au plus grand nombre*
- *Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services*

Les enjeux sociaux et sociétaux sont présentés dans les parties ESRS S1, S3, S4 du rapport CSRD AEMA Groupe.



ESRS S1 - Personnel de l’entreprise

Description de la thématique

Cet enjeu porte sur la capacité de l’entreprise à développer, fidéliser et accompagner durablement ses collaborateurs, à promouvoir un environnement de travail fondé sur l’inclusion, la diversité et l’égalité des chances.

Nos enjeux

- Accompagnement des collaborateurs, notamment en matière de développement des compétences, de conditions de travail et d’évolution professionnelle ;
- Diversité et inclusion dans l’entreprise, afin de refléter la société et favoriser une culture d’entreprise respectueuse et équitable.

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l’IRO	Chaine de valeur
Amélioration de la santé des collaborateurs grâce à des politiques volontaristes de bien-être au travail et hors travail	Vie de l’entreprise
Baisse de la productivité due au manque de mise à jour des compétences des collaborateurs	Vie de l’entreprise
Impact positif sur les collaborateurs grâce à des politiques diversité et inclusion ambitieuses	Vie de l’entreprise





ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Nos enjeux

- **Accompagnement des collaborateurs**
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

Nos actions Accompagner la conciliation entre vie professionnelle et vie privée

Abeille Assurances **veille à l'équilibre vie professionnelle et vie privée** de ses collaborateurs au travers de différents dispositifs :

- **un accord de télétravail, signé en 2023**, qui permet aux collaborateurs de bénéficier de 10 jours de télétravail par mois ou 12 jours par mois pour des salariés dans des situations particulières (séniors, aidants, travailleurs en situation de handicap), les contours du **droit à la déconnexion** étant quant à eux rappelés dans la charte sur l'utilisation choisie et raisonnée des outils numériques professionnels applicable depuis le 1er octobre 2023 ;
- **un accord égalité professionnelle et des mesures en faveur de la parentalité** qui permettent aux collaborateurs parents de disposer de 10 semaines de congé parentalité. L'entreprise leur offre également l'accès à l'application May depuis fin 2021 afin qu'ils bénéficient de conseils dans les premières années de leur enfant. Des places en crèche, via un partenariat avec Babilou, sont aussi réservées aux salariés de l'ensemble des sites Abeille Assurances. De plus, une salle d'allaitement est disponible, notamment au siège social. Enfin, Abeille Assurances reconduit le principe de dédier un budget spécifique, visant à la remédiation d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- **des actions concrètes pour les collaborateurs aidants** avec :
 - un dispositif de soutien à travers la plateforme Prev&Care ;
 - un accord dons de jours permettant aux collaborateurs aidants de bénéficier de dons de jours nominatifs ou d'un fonds de solidarité aidant familial ; Cet accord est également proposé depuis janvier 2023 par l'UFF ;
 - un accord handicap prévoyant l'attribution de 5 jours par an rémunérés et considérés comme du temps de travail effectif pour les salariés en situation d'aidant familial d'un enfant en situation de handicap ;
 - des actions de sensibilisation telle que la conférence qui s'est tenue le 2 avril 2025 sur le thème "les aidants : prendre soin sans s'oublier".



A l'image d'Abeille Assurances, l'UFF a également mis en place :

- **un accord de télétravail** qui permet aux collaborateurs éligibles de bénéficier de deux jours de télétravail par semaine, soit un forfait mensuel de 8 jours. Un droit à la déconnexion est consacré pour les collaborateurs des fonctions support dans l'accord temps de travail signé en janvier 2024, et pour les collaborateurs du Réseau commercial dans l'avenant n°1 au statut collectif de juillet 2023 ;
- **un accord dons de jours** permettant aux collaborateurs aidants de bénéficier de dons de jours nominatifs ou d'un fonds de solidarité aidant familial depuis janvier 2023.

Nos indicateurs 2025

- Environ **86%** des collaborateurs bénéficient du télétravail
- **75** collaborateurs adhérents à Prev&Care (vs 67 en 2024)
- **12** salariés accompagnés par Prev&Care (vs 7 en 2024)
- **61,5** jours aidants handicap

ESRS S1 – Personnel de l’entreprise

Nos enjeux

- **Accompagnement des collaborateurs**
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

Nos actions Veiller à la santé et la sécurité - Sensibiliser aux risques physiques et psychosociaux

Abeille Assurances met en place des solutions d’accompagnement psychologique et social pour veiller à la santé et à la sécurité de ses salariés. Les collaborateurs d’Abeille Assurances bénéficient d’un service d’écoute et de soutien psychologique **QualiSocial** accessible à tous les salariés depuis 2019 et de l’accompagnement d’une **assistante sociale** pour répondre à leurs interrogations, notamment en matière de travail, famille, logement, santé, handicap.

Un **module de formation sur les risques psychosociaux** à destination des managers et de la fonction RH a également été déployé. Un dispositif de **médiation interne est en cours de construction**, l’objectif étant de prévenir et de désamorcer les conflits via une cellule constituée d’une dizaine de médiateurs sélectionnés parmi les salariés d’Abeille Assurances et bénéficiant d’une formation certifiante à la médiation.

Enfin, Abeille Assurances a mis en place un **baromètre social** afin d’évaluer le climat social et le niveau d’engagement de ses collaborateurs avec pour objectif d’identifier les axes d’amélioration à mettre en place.

L’UFF dispose du **même principe de ligne d’écoute 24h/24 - 7j/7** dédiée notamment à la prévention des risques psychosociaux, au titre de son contrat frais de santé applicable depuis le 1er janvier 2025 et valable en France comme à l’étranger.



Nos actions Renforcer la prévention en santé

L’opération nationale de prévention aux gestes de premiers secours « **Plus jamais en PLS** », parrainée par Marine Lorphelin, a permis de former plus de **360 collaborateurs**. Par ailleurs, Abeille Assurances dispense régulièrement à ses collaborateurs des formations aux gestes de premiers secours et à l’utilisation des défibrillateurs.

Pour marquer son engagement **contre le cancer du sein**, Abeille Assurances a animé des ateliers de sensibilisation (don de cheveux, atelier d’auto-palpation et coussins-cœur) tout au long du mois d’octobre. Les collaborateurs Abeille Assurances ont participé à la course (ou à la marche) Odysee qui permet de soutenir la lutte contre le cancer du sein. Participer à cet événement est l’occasion de se rencontrer et de renforcer les liens entre collaborateurs, tout en se mobilisant pour une belle cause. En 2025, 134 collaborateurs se sont inscrits pour la course en présentiel.

Nos actions Veiller à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail

Abeille Assurances cherche continuellement à améliorer le cadre de travail de ses salariés en leur proposant des offres bien-être dans ses locaux par l’intermédiaire :

- d’une **conciergerie** qui propose des prestations comme des séances d’ostéopathie ;
- l’ouverture **au dernier trimestre 2025 d’une salle de sport** afin d’encourager la pratique sportive.

Pour renforcer la cohésion sociale entre ses salariés, Abeille Assurances a également lancé en 2025 :

- **une école de musique** avec la dispense de cours d’instruments et de cours de chant pour tous (débutants et confirmés) ;
- **des salles dédiées : une salle des communautés** pour la trentaine de communautés Abeille Assurances afin qu’elles aient un lieu dédié pour stocker tout leur matériel et pour se réunir, **3 salles zen pour se relaxer**.

Les initiatives mises en œuvre par Abeille Assurances sont notamment mises en avant lors de la semaine de la “Qualité de Vie au Travail”.

Nos indicateurs 2025

- **7%** de taux d’absentéisme en moyenne pour toutes les entités
- **189** appels à la plateforme QualiSocial (vs 125 en 2024)
- **8/10*** note de satisfaction de l’environnement de travail
- **8,4/10*** note de satisfaction sur l’ambiance au travail et la relation avec ses collègues



*source enquête Zest Abeille Assurances 2025, avec un taux de participation de 76%



ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Nos enjeux

- Accompagnement des collaborateurs
- **Diversité et inclusion dans l'entreprise**

Abeille Assurances, l'assurance d'être soi-même.

Abeille Assurances s'est pleinement engagée en faveur de **la diversité et de l'inclusion** qui sont des vecteurs majeurs en matière d'innovation, de créativité et de productivité. C'est un élément essentiel pour **développer la transformation culturelle inhérente à son environnement économique et social, ainsi que pour sa croissance**. La performance de l'entreprise s'appuie sur l'inclusion de profils aussi divers que ceux de ses clients et sa capacité à offrir un environnement de travail où chacun peut exprimer pleinement son potentiel.

Les fondamentaux de cette démarche reposent sur :

- l'insertion des personnes en situation de **handicap** ;
- l'acquisition de repères par les collaborateurs sur les thématiques spécifiques **LGBTQ+** afin de casser les stéréotypes et clichés ;
- **l'égalité professionnelle** : promouvoir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs et lutter contre les discriminations.

Ces trois politiques font écho à **trois communautés de salariés** dotées d'un budget dédié qui mènent des réflexions autour des sujets handicap, LGBTQ+ et égalité professionnelle. Abeille Assurances poursuit également sa politique d'inclusion dans le recrutement.

Nos actions **Sensibiliser les collaborateurs au handicap**

Des ateliers de travail pluridisciplinaires et collaboratifs, en mode agile, ont été constitués en vue de la renégociation du nouvel accord Handicap conclu fin 2025 pour 3 ans.

Abeille Assurances a également participé à la **29ème édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)**, avec à cette occasion :

- L'organisation d'un événement autour de l'autisme en entreprise suivi d'un débat ;
- La mise à disposition à l'ensemble des salariés d'Abeille Assurances du e-learning de sensibilisation au handicap proposé par France Assureurs.

Nos indicateurs 2025

- **9,19%*** taux de travailleurs en situation de handicap (vs 8,86% en 2024)
- **471,5** jours d'absence rémunérés au titre du handicap
- **55%** de femmes, **45%** d'hommes

**hors UFF, Albéa Patrimoine et VIP Conseils*

ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Nos enjeux

- Accompagnement des collaborateurs
- **Diversité et inclusion dans l'entreprise**

Nos actions S'engager en faveur de l'égalité professionnelle

Abeille Assurances insiste sur son engagement à créer un environnement de travail où les femmes sont valorisées, soutenues via sa campagne de communication « **Donner des ~~(a)il~~s ELLES à votre avenir** ».

Abeille Assurances ne se limite pas à une semaine d'action et de sensibilisation à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes. Tout au long de l'année, **des mesures concrètes sont mises en place pour encourager tant les initiatives individuelles que collectives contre le sexisme** : politique salariale égalitaire, sponsoring d'athlètes féminines, course Sine Qua Non Run, webinar Qualisocial sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, etc.

Abeille Assurances est, par ailleurs, engagée depuis **8 ans** en tant que signataire de la charte #StOpE contre le sexisme ordinaire en entreprise.

Nos indicateurs 2025

- **93/100** Index Pénicaud* d'égalité femme/homme (vs 99/100 en 2024)
- **137** collaborateurs dont **87** femmes bénéficiant du dispositif de remédiation au titre de l'égalité femme/homme avec un budget dédié de **350 000 €** (vs 137 000€ en 2024)

**hors UFF, Albéa Patrimoine et VIP Conseils*

LGBTQ+

Charte de l'engagement de l'Autre Cercle :

En 2017, Abeille Assurances était l'un des premiers signataires de cette charte, visant à une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+ dans le monde du travail.

8 ans plus tard, Abeille Assurances poursuit son soutien en faveur de l'inclusion de tous, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre dans le milieu professionnel.

La signature de cette charte représente un acte concret pour les employeurs qui veulent **intégrer les thématiques LGBTQ+** dans leurs politiques de diversité, **prévenir les discriminations** et permettre **d'évoluer dans un milieu professionnel respectueux et ouvert**.

Afin de sensibiliser et de fédérer les collaborateurs autour de la diversité et célébrer ensemble **le Mois des Fiertés**, Abeille Assurances a organisé en 2025 :

- un atelier avec notre partenaire l'Autre Cercle afin de faire un point d'étape ;
- une action d'affichage interne visant à rappeler les grands points de la Charte de l'Autre Cercle.





ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Nos enjeux

- **Accompagnement des collaborateurs**
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

Nos actions **Former les collaborateurs**

En 2025, Abeille Assurances souhaite progresser pour être une "organisation apprenante". Pour poser les fondements de cette organisation, Abeille Assurances a créé une Académie interne de formation et sa signature pédagogique. Par ailleurs, Abeille Assurances souhaite créer un écosystème et s'outiller pour favoriser l'apprentissage en continu et responsabiliser les acteurs clés de l'apprentissage. Elle a pour ambition de :

- **déployer une nouvelle plateforme dédiée à la formation** et à l'apprentissage qui permettra de digitaliser les processus clés de formations ;
- **structurer l'offre de formation autour des enjeux stratégiques**, règlementaires, métier et des compétences transverses « indispensables Abeille Assurances » ;
- **co-construire une offre « Métier »** qui répondra à des cibles, logiques de parcours (métier et carrière) et basée sur le travail prospectif des compétences de la GEPP ;
- **proposer une offre soft-skills « attractive »** qui va répondre à des enjeux d'apprentissage actuels et va améliorer l'expérience apprenante ;
- **créer une école de vente pour les agents, leurs collaborateurs et pour les inspecteurs ;**
- **déployer des programmes dédiés à l'innovation avec l'IA en 2025** et les prolonger en 2026 en les orientant sur l'acculturation à la nouvelle technologie et à l'outil Copilot pour accélérer ses usages et son appropriation. Des formations par métier sont également prévues ;
- **acculturer les managers au rôle qu'ils ont à jouer** dans le développement des compétences de leurs équipes et les accompagner dans l'appropriation de quelques bonnes pratiques d'apprentissage.

L'UFF accompagne sa transformation en développant des **parcours de formation** pour les managers et l'ensemble des collaborateurs, afin de mieux répondre aux enjeux de demain. Dans ce contexte, l'équilibre entre performance professionnelle et santé mentale est essentiel. L'UFF propose ainsi des ressources et des formations adaptées à tous les niveaux de l'organisation. En partenariat avec Empreinte Humaine, une formation obligatoire à distance a été déployée de mi-juillet à octobre 2025. Elle vise à mieux vivre le changement, préserver le bien-être et favoriser un environnement de travail respectueux, solidaire et performant.



Nos indicateurs 2025

- **163** heures de formation par salarié
- **85%** des salariés participent à des évaluations régulières
- Investissement en formation de **2,85%** de la masse salariale (vs 2,74% en 2024)



ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Nos enjeux

- **Accompagnement des collaborateurs**
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

Nos actions **Gérer les compétences et les parcours de carrière**

Abeille Assurances dispose d'un **accord GEPP** (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) sur la période 2025-2027. Il comprend 43 indicateurs suivis comme notamment le nombre d'heures de formation. Celui-ci vise à structurer les dispositifs RH pour garantir l'employabilité et accompagner les transformations de l'entreprise.

Cet accord s'articule autour de cinq axes complémentaires visant à anticiper les transformations de l'entreprise et à accompagner durablement les collaborateurs dans leur parcours professionnels.

Il prévoit :

- d'intégrer les **impacts de l'intelligence artificielle** et de la transition environnementale dans la stratégie des métiers, grâce notamment à la création d'un observatoire annuel prospectif sur l'évolution des métiers ;
- de clarifier et **renforcer le rôle de l'ensemble des acteurs** - RH, managers et collaborateurs - dans la construction des parcours professionnels en adaptant les dispositifs RH afin de les aligner sur les priorités stratégiques de l'entreprise et les aspirations individuelles ;
- de développer **les compétences** grâce à une expérience apprenant innovante et continue (70-20-10) et en valorisant les outils légaux tels que le CPF ou la VAE ;
- de promouvoir une **gestion dynamique des parcours**, en favorisant la mobilité interne, les missions transverses, la cartographie des métiers et des référentiels de compétences ;
- d'accorder une attention **particulière aux salariés seniors**, en soutenant leur employabilité, la transmission des savoirs et la préparation à la retraite.

Abeille Assurance accompagne les collaborateurs dans leur évolution professionnelle en favorisant les échanges, la mobilité interne et le développement des compétences, tout en outillant les managers pour guider leurs équipes.

De même, à l'UFF, un nouvel accord GEPP a été négocié avec les organisations syndicales en 2024, celui-ci se voulant facilitant quant aux changements de niveaux et filières au sein des fonctions commerciales.



ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Nos enjeux

- **Accompagnement des collaborateurs**
- Diversité et inclusion dans l'entreprise

Nos actions Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de durabilité

Abeille Assurances conduit une démarche structurée de sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques, environnementaux et de durabilité.

En 2025, cette mobilisation s'est notamment traduite par l'organisation de la Semaine du développement durable, au cours de laquelle plusieurs actions complémentaires ont été déployées :

- **valorisation des mobilités douces** à travers un stand dédié et un webinaire autour de la prévention des risques ;
- **intervention d'une journaliste spécialisée** pour décrypter les impacts du changement climatique et illustrer le rôle de l'assureur face à ces enjeux ;
- **animation d'un atelier** pédagogique avec ClimateWorkOut autour **du bilan carbone de l'entreprise** ;
- ainsi qu'une action de **sensibilisation à l'impact des déchets textiles** – création d'une œuvre collective et collecte.

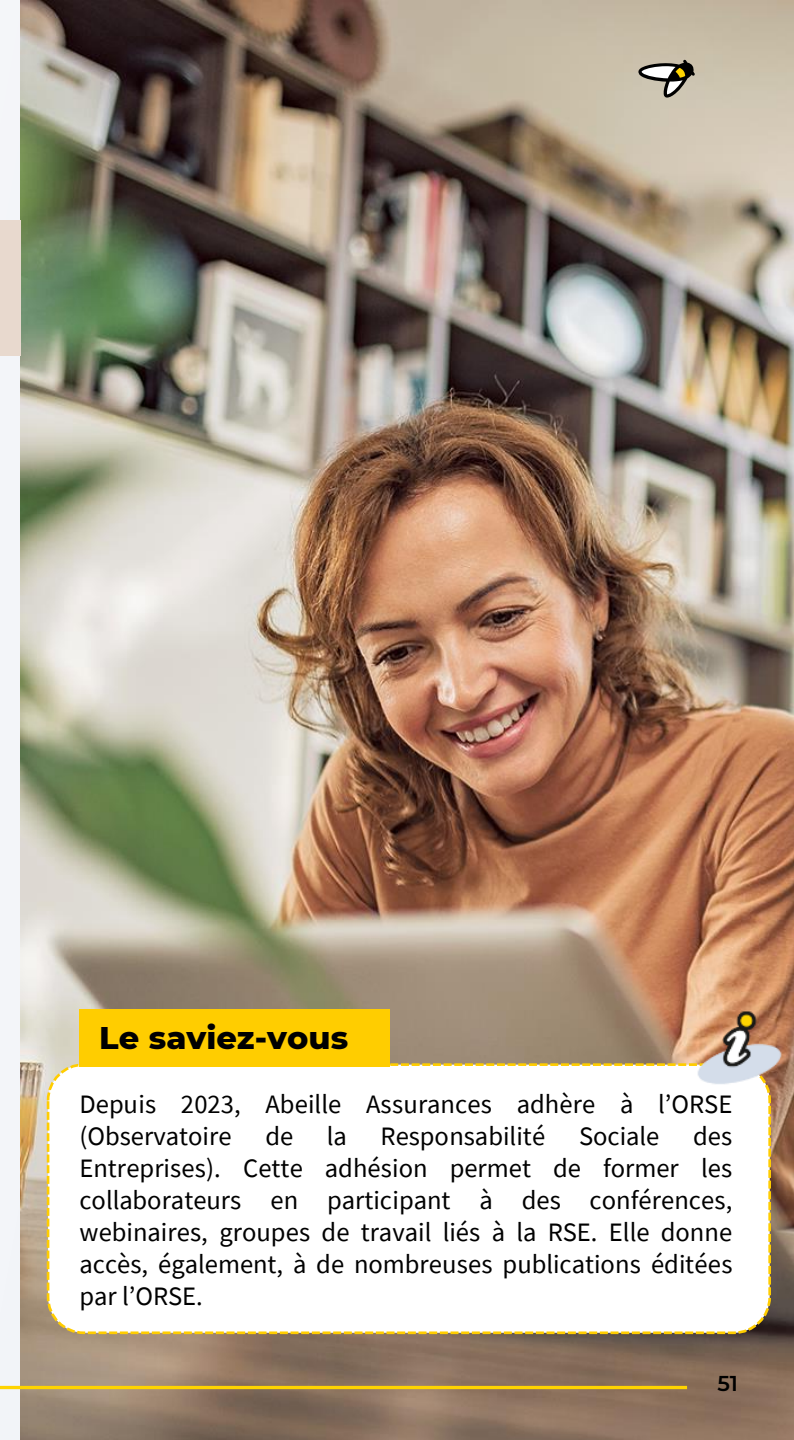
Cette dynamique s'est poursuivie tout au long de l'année par l'organisation de visites des ruches sur les sites Abeille Assurances, visant à renforcer la compréhension des enjeux de biodiversité et du métier d'apiculteur, ainsi que par le lancement d'une formation sur les risques climatiques accessible à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, la formation « **Agir pour le climat et la biodiversité** » est devenue obligatoire et a été intégrée aux parcours de formation des collaborateurs, marquant une étape structurante dans la démarche de sensibilisation de l'entreprise.

Par ailleurs, 99 collaborateurs ont participé au défi collectif « Ma Petite Planète ». Une Journée de l'IA a permis de sensibiliser aux enjeux d'une IA responsable, et 49 salariés ont été formés via la Fresque du climat afin de renforcer la compréhension des causes et conséquences du changement climatique.

Nos indicateurs 2025

- **98,3 %** des collaborateurs formés à la formation « Agir pour le climat et la biodiversité »



Le saviez-vous

Depuis 2023, Abeille Assurances adhère à l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises). Cette adhésion permet de former les collaborateurs en participant à des conférences, webinaires, groupes de travail liés à la RSE. Elle donne accès, également, à de nombreuses publications éditées par l'ORSE.



ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

Description de la thématique

Cet enjeu porte sur la gestion des impacts d’Abeille Assurances sur les travailleurs de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval, tant dans le cadre de ses relations commerciales que de ses activités d’investissement. Il couvre notamment les enjeux relatifs à l’emploi, à la santé et à la sécurité au travail, aux conditions de travail et à l’égalité professionnelle. En tant qu’assureur et investisseur responsable, Abeille Assurances veille à intégrer ces dimensions sociales dans ses relations avec ses partenaires, fournisseurs et entreprises investies, et encourage la mise en place de pratiques contribuant à des impacts sociaux et environnementaux positifs, tels que l’amélioration des conditions de travail et le respect des droits fondamentaux.

Nos enjeux

- Enjeux sociaux dans les investissements

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l’IRO	Chaîne de valeur
Impact positif sur les parties prenantes des entreprises en portefeuille via des critères sociaux exigeants et un engagement actionnarial fort (développement de l'emploi, bonnes conditions de travail)	Investissements





ESRS S2 - Travailleurs de la chaine de valeur

Nos enjeux

- Enjeux sociaux dans les investissements

Nos actions Noter les émetteurs sur les critères ESG

Abeille Assurances pilote la notation ESG sur son portefeuille d’investissement sur les obligations d’entreprises et les obligations souveraines et assimilées détenues en direct dans les fonds euros et les fonds propres. La notation ESG provient de l’analyse effectuée par MSCI. La notation ESG de MSCI évalue la performance des entreprises en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), en mesurant leur exposition aux principaux risques et opportunités ESG propres à leur secteur, ainsi que leur capacité à les gérer. L’analyse repose sur des critères sectoriels clés (climat, capital humain, gouvernance, etc.) et sur des données publiques et propriétaires. Les entreprises sont notées sur une échelle allant de AAA (leader ESG) à CCC (retardataire), offrant aux investisseurs un outil de comparaison relative au sein d’un même secteur et un éclairage sur la résilience extra-financière des modèles économiques. L’objectif d’Abeille Assurances est une amélioration tendancielle sur 3 ans, du score ESG de son portefeuille d’investissement. A fin 2022, la notation MSCI était de 6,74/10 ; **elle est de 6,88/10 à fin 2025.**

Nos actions Exclure les entreprises produisant des armes controversées et en violation du Pacte Mondial des Nations Unies

En tant qu’investisseur responsable, Abeille Assurances défend les valeurs du Pacte mondial. Le Pacte mondial des Nations-Unies est un référentiel international de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises. Abeille Assurances n’investit pas dans les entreprises qui sont en violation grave à au moins un des principes du Pacte mondial de l’ONU sans action corrective, ou qui sont en violation d’au moins une des conventions fondamentales de l’OIT (Organisation Internationale du Travail). Pour identifier ces émetteurs, Abeille Assurances s’appuie sur l’analyse d’Ofi Invest Asset Management et de ses équipes ESG, qui utilisent la recherche de MSCI et RepRisk. Sur cette base, les analystes ESG mènent une analyse qualitative de chacune des controverses des émetteurs. S’assurer que les émetteurs en portefeuille ne contreviennent pas aux principes du Pacte mondial permet à Abeille Assurances de maîtriser son risque réputationnel, de potentiels risques financiers, et le cas échéant, de placer les émetteurs controversés sur une liste de surveillance (« Watch List ») ou sur une liste d’exclusion.

De plus, Abeille Assurances exclut les « armes controversées », qui regroupent des armes non conventionnelles, interdites par le droit international, mais aussi des armes conventionnelles qui causent des dommages excessivement nuisibles pour les populations civiles. Abeille Assurances n’investit pas dans les entreprises qui fabriquent, fournissent des prestations de services ou de supports techniques relatifs aux armes suivantes : Mines anti-personnel, Armes à sous-munitions, Armes chimiques, Armes biologiques, Armes à fragment non détectables, Armes à laser aveuglantes, Armes incendiaires, Armes au phosphore blanc, Armes à uranium appauvri.

Le saviez-vous



Les 10 principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l’environnement et à la lutte contre la corruption, qui articulent le pacte mondial des Nations Unies :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l’Homme
2. Veiller à pas se rendre complice de violations des Droits de l’Homme
3. Respecter la liberté d’association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l’abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi
7. Appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant à l’environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l’extorsion de fonds et les pots de vin



ESRS S3 - Communautés affectées

Description de la thématique

Forte de son expertise en assurance et de son maillage territorial, Abeille Assurances a tissé des liens étroits avec ses clients, ses partenaires et les communautés qu'elle sert. Cette proximité permet de mieux comprendre les défis qui l'entourent et d'y répondre de manière adaptée.

À travers ses actions de mécénat, ses financements, ses programmes dédiés aux jeunes en situation de précarité, Abeille Assurances contribue à renforcer le tissu local et à accompagner, jour après jour, les agriculteurs, professionnels, TPE, PME et l'ensemble des acteurs qui font vivre les écosystèmes locaux.

Notre enjeu

- Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l’IRO	Chaîne de valeur
Impact sur la société et l'environnement du mécénat ou du soutien aux acteurs à impact positif	Vie de l’entreprise / Engagement sociétal
Dynamisme économique (présence d'agences de proximité, insertion des personnes) au bénéfice des territoires	Vie de l’entreprise / Engagement sociétal





ESRS S3 - Communautés affectées

Notre enjeu

Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

Nos actions

Soutenir les étudiants à travers la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances

La **Fondation d'Entreprise Abeille Assurances**, créée en octobre 2024 a pour objectif de lutter contre la précarité étudiante. Dotée d'un budget de 2,5 millions d'euros sur cinq ans, la **fondation structure son action autour de trois priorités** : l'alimentation, le logement et l'accès à l'emploi.

En 2025, un total de 14 projets et associations ont été soutenus pour 398 700 euros, et ont permis d'associer plus de 200 collaborateurs et collaboratrices et une dizaine d'agents généraux Abeille Assurances aux différentes actions organisées par les associations.

Dans le cadre de son action cœur, la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances a financé **l'ouverture de 2 centres de distribution alimentaire** COP1. Le premier centre, situé au Mans, a été inauguré le 26 avril, en présence de la présidente de la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances, Frédérique Vidal, ainsi que des représentants d'Abeille Assurances, dont deux agents généraux. Le second centre, implanté à Tours, a ouvert le 5 novembre. Chacune de ces antennes assure la distribution d'environ **1 000 colis alimentaires par mois**, contribuant ainsi de manière significative au soutien, localement, des étudiants en situation de précarité.

Les collectes et distributions alimentaires sont régulièrement organisées en partenariat avec les associations soutenues. Au total, plus d'une centaine de collaborateurs se sont mobilisés, permettant la distribution de plus de 10 000 colis alimentaires.

Par ailleurs, plusieurs opérations de collecte ont été menées au siège, sur les différents sites de l'entreprise ainsi que dans une dizaine d'agences, permettant de recueillir plus de 600 kg de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, de renforcer l'aide d'urgence et de sensibiliser les collaborateurs à la précarité étudiante.

Dans l'objectif de renforcer l'égalité d'accès aux outils numériques et de soutenir l'insertion professionnelle des étudiants, la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances a permis la distribution de **plus de 1 000 ordinateurs reconditionnés**, principalement destinés aux étudiants suivis par la Mission locale de Bobigny et aux universités de Créteil (94) et Saint-Denis (93).

La Fondation d'Entreprise Abeille Assurances a également proposé des stages d'été au sein d'Abeille Assurances pour des jeunes suivis par les associations partenaires.

Nos indicateurs 2025

- **14** associations soutenues pour un budget global de **398 700 €**
- **200** salariés et une dizaine d'agents généraux Abeille Assurances engagés dans différentes actions (jury, distributions alimentaires, collecte, mentorat)
- **10 000** paniers distribués grâce au soutien aux associations Cop1 et Linkee pour les étudiants en précarité
- **600** kgs de denrées alimentaires et de produits d'hygiène collectés lors de 6 Collectes réalisées au profit de l'association COP1

ESRS S3 - Communautés affectées

Notre enjeu
Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

Nos actions

Soutenir les étudiants à travers La Fondation d'Entreprise Abeille Assurances - Les appels à projets

Un des leviers de soutien de la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances passe par l'appel à projets. En 2025, deux appels à projets ont ainsi été organisés.

5 associations ont été soutenues à l'issue du premier appel à projet :

- **100% Handinamique** : attribution de bourses à 20 étudiants en situation de handicap ;
- **Propulseo** : attribution de bourses à 5 étudiants en précarité ;
- **Ecole ETRE** : financement de deux projets à Argentonay et Lille ;
- **Le Refuge** : prise en charge du loyer de 5 étudiants pendant 1 an sur Montpellier ;
- **HopHopFood** : création d'une nouvelle antenne à Grenoble.

Le saviez-vous



Abeille Assurances a remporté en 2025 le prix **Argent des cas d'OR « Banque & Assurances »** : catégorie "RSE & engagement" pour la Fondation d'Entreprise Abeille Assurances, qui témoigne de l'engagement de l'entreprise envers l'innovation sociale.

Et 7 autres associations ont été soutenues à l'issue du deuxième appel à projet :

- **Crisalim** : financement de 6 « nappes », repas solidaires pour 240 étudiants en précarité alimentaire à l'université de Saint-Denis (93) ;
- **Happytoque** : financement de 1 428 repas solidaires à table sur Paris, Lyon et Grenoble ;
- **Jardin de Cocagne Lozère** : financement de paniers solidaires (légumes, fruits) pour des étudiants en précarité ;
- **Association Down Up** : financement d'achats de denrées et de matériels de conservation pour la préparation de repas solidaires associant des étudiants avec des personnes en situation de handicap à Arras (62) ;
- **Comme les autres** : financement de mentorat, de formations, d'aides à l'emploi pour des étudiants en situation de handicap après un accident de la vie (paraplégie, amputés) ;
- **AFEV** : financement d'un projet de logement pour les étudiants à Saint-Quentin (Hauts de France) ;
- **Fondation de l'Université de La Rochelle** : financement de 2 800 paniers alimentaires, 90 nuitées d'urgence et d'un accompagnement professionnel (cv, simulation d'entretien, forum pro) pour 3 800 étudiants.





ESRS S3 - Communautés affectées

Notre enjeu

- Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

Une des convictions fortes d'Abeille Assurances est que les grandes transitions environnementales, économiques et sociétales se réalisent sur le terrain. C'est dans cette perspective qu'Abeille Assurances développe le tissu local et accompagne les professionnels libéraux, commerçants, artisans, agriculteurs mais aussi toutes les structures entrepreneuriales quelle que soit leur taille, à travers plusieurs initiatives à Impact. Depuis plusieurs années, Abeille Assurances accompagne ces initiatives à impact positif via des actions de financement reconnues et différents programmes associés.

Nos actions

Soutenir les acteurs à impact positif à travers le concours La Fabrique Abeille Assurances

Le concours « La Fabrique Abeille Assurances » s'adresse aux femmes et aux hommes entrepreneurs qui conçoivent des solutions innovantes face aux grands défis environnementaux, sociaux et sociétaux de notre époque. Acteur engagé au cœur des territoires, Abeille Assurances soutient les initiatives entrepreneuriales porteuses de sens. En tant qu'assureur et investisseur responsable, Abeille Assurances a à cœur de contribuer activement à la société et à l'environnement dans lequel elle opère, et agit en ce sens.

Depuis 2016 plus de 7 250 projets ont candidatés et plus de 250 d'entre eux ont été lauréats.

A travers ce concours, Abeille Assurances a l'ambition de révéler la richesse des idées qui animent les entrepreneurs français, véritables poumons économiques du pays. Abeille Assurances souhaite valoriser les entrepreneurs engagés et inspirer positivement notre société pour bâtir ensemble un futur meilleur.

Nos indicateurs de l'édition 2025

- **233** projets candidats
- **40** projets sélectionnés
- **4** lauréats
- **185 K€** de dotations financières
- **240 K€** de dotations visibilité médiatique



« Aujourd'hui, dire que j'ai gagné le concours Abeille Assurances change tout : ça ouvre des portes, ça rassure les partenaires, ça donne du poids à mon projet ! »

Joseph HAMANI, Fondateur « On parle de tout », premier média social dédié à la santé mentale des jeunes, conçu pour créer un espace sécurisé où ils peuvent partager et échanger sur leurs problématiques.



ESRS S3 - Communautés affectées

Notre enjeu

- Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

Nos actions Financer l'économie sociale et solidaire avec nos fonds à impact

Le fonds Abeille Impact Investing France (AIF) :

Créé en 2014, **Abeille Impact Investing France (AIF)** est un fonds d'investissement multisectoriel en capital développement dédié à l'impact, entièrement financé par Abeille Assurances et géré par INCO. Il est devenu un acteur majeur de la finance à impact. A fin 2025, **65 entreprises sont accompagnées en direct pour un engagement de 58 millions d'euros sur ce fonds.**

Le fonds **Abeille Impact Investing France** est labellisé par **Finansol** et par **French Impact**. Le fonds est signataire depuis 2024 de la Charte de l'investisseur à Impact, mise au point par l'Institut de la finance durable. En 2025, le fonds a obtenu le score de 89/100, reflétant les actions et outils développés pour intégrer les trois piliers de l'impact : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure.

Le fonds InvESS Île-de-France Amorçage :

Le fonds InvESS Île-de-France Amorçage, doté d'un budget de 15 millions d'euros, dont 5 millions d'euros apportés par Abeille Assurances, vise à soutenir l'amorçage d'entreprises à impact sur le territoire francilien. A fin 2025, près de 3 millions d'euros ont déjà été déployés.

Lancé en avril 2024 et géré par INCO, ce dispositif mobilise un comité d'investissement ainsi qu'un comité d'impact afin de garantir une allocation des ressources alignée avec les objectifs sociaux et environnementaux du fonds. **InvESS Île-de-France Amorçage** propose aux entrepreneurs engagés un financement compris entre 150 000 euros et 500 000 euros, assorti d'un accompagnement sur mesure destiné à amplifier l'impact de leurs projets. Le fonds s'adresse à des structures de tous types en phase d'amorçage (ou de pré-amorçage après un POC – Proof Of Concept - réussi). Ces structures doivent être implantées en Île-de-France et apporter des solutions innovantes et durables aux défis de notre société comme le gaspillage des ressources, l'isolement des aînés, l'inégalité d'accès aux biens et services ou encore l'évolution rapide des métiers.

A fin 2025, **le fonds InvESS Île-de-France Amorçage soutient 10 projets sur différentes thématiques d'impact** clés de la transition écologique via des solutions d'accompagnement des agriculteurs et de la restauration collective, le bien vieillir avec une solution d'accompagnement de la prise en charge des seniors, l'économie circulaire via le reconditionnement de déchets de chantiers, la médecine de prévention, notamment sur les sujets de santé mentale.

Le fonds Alliance for Impact Ventures :

Co-crée par Abeille Assurances et Ventech en 2020, et rejoint par La Banque des Territoires en 2021, **Alliance for Impact Ventures** est un fonds d'investissement qui contribue à financer l'amorçage et le pré amorçage des start-ups à impact avec des tickets compris entre 150 000 et 500 000 euros. A fin septembre 2025, le portefeuille est composé de 44 entreprises qui ont été financées, pour un engagement total de 31,5 millions d'euros.

Nos indicateurs AIF

- **65** entreprises accompagnées
- **5** fonds financées (dont InvESS)
- **58 M€** d'engagement
- **89/100** le score d'impact IFD du fonds

Nos indicateurs InvESS

- **657** projets reçus (dont 337 nouveaux projets en 2025)
- **125** projets analysés (dont 73 analysés en 2025)
- **46** projets présentés (dont 20 présentés en 2025)
- **10** investissements réalisés (dont 5 réalisés en 2025)

Nos indicateurs AFI Ventures

- **44** entreprises financées
- **31,5 M€** d'engagement

ESRS S3 - Communautés affectées

Notre enjeu

- Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social

Nos actions Promouvoir l'égalité, la diversité et l'accès au sport

Abeille Assurances contribue au renforcement du lien social et à l'inclusion des communautés à travers un engagement structuré en faveur du sport, reconnu comme un levier d'égalité, de bien-être et de cohésion territoriale. Cet engagement se traduit par un soutien au sport de haut niveau, notamment à travers le sponsoring des golfeurs professionnels français Céline Boutier et Antoine Rozner.

Parallèlement, la compagnie agit en faveur d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre en organisant depuis neuf ans l'Abeille Assurances Golf Trophy, ainsi que l'Abeille Assurances Padel Trophy, contribuant au développement du sport amateur sur les territoires.

Depuis septembre 2025, ce dispositif global est renforcé par un partenariat avec le Stade Français Paris, intégrant également le soutien aux Pink Rockets (équipe féminine de Rugby du Stade Français Paris), et illustrant la volonté d'Abeille Assurances de promouvoir le sport sous toutes ses formes – du plus haut niveau à la pratique pour tous – tout en renforçant la visibilité du sport féminin au bénéfice des communautés locales. Ce partenariat stratégique avec l'un des clubs les plus emblématiques du rugby français marque une nouvelle étape pour Abeille Assurances qui renforce ainsi sa présence dans l'univers du sport de haut niveau et son engagement en faveur des femmes dans le milieu sportif.

Le saviez-vous

Le **Stade Français Paris** a souhaité s'engager dans un processus de certification avec l'AFNOR afin de valoriser sa responsabilité sociale et environnementale. Suite à un profond audit du Club et ses parties prenantes, le Club est devenu le premier club sportif à obtenir le **label engagé RSE de l'AFNOR**.





ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Description de la thématique

Abeille Assurances déploie des actions visant à garantir l’accessibilité de ses offres et à renforcer l’information et la sensibilisation de ses clients aux enjeux de durabilité.

Nos enjeux

- Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients
- Accessibilité de l'offre au plus grand nombre
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l’IRO	Chaîne de valeur
Impact positif sur les clients dû à la mise en place de dispositifs de solidarité et actions de sensibilisation en lien avec les sujets de durabilité	Assurances
Accès facilité à l'assurance et amélioration de la qualité de vie des personnes fragiles ou nécessitant des produits adaptés	Assurances
Risque de baisse de souscriptions, de perte de compétitivité ou de hausse de la sinistralité dû à des offres inadaptées aux besoins des clients, en décalage avec le marché ou à un manque d'action de prévention	Assurances





ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Nos enjeux

- **Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients**
- **Accessibilité de l'offre au plus grand nombre**
- **Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services**

Nos actions

Renforcer la culture de prévention des risques

En tant qu'assureur, Abeille Assurances considère le développement d'une **culture de prévention des risques** comme une responsabilité majeure, à destination de ses clients, intermédiaires et collaborateurs, et plus largement du grand public.

En complément des actions spécifiques menées sur les risques climatiques, l'entreprise a déployé en 2025 des actions de prévention couvrant d'autres typologies de risques, notamment l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, les risques routiers et les enjeux de santé. Dans ce cadre, des supports de prévention ciblés ont été élaborés et mis à disposition des agents généraux afin de renforcer l'accompagnement et le conseil apportés aux clients.

Sur le marché des professionnels, des fiches dédiées abordent les risques spécifiques liés aux activités des garages, cafés, hôtels et restaurants. Pour les particuliers, des actions de sensibilisation ont notamment porté sur la prévention du risque incendie (liée, par exemple, aux sapins de Noël) et sur la santé mentale. Par ailleurs, sur le marché des entreprises, Abeille Assurances a poursuivi le renforcement de son expertise prévention à travers l'organisation de formations dédiées, dont un webinaire visant à développer l'expertise des agents généraux, ainsi que le déploiement d'un outil de pilotage et de suivi des visites de risques et des plans de prévention réalisés par les inspecteurs prévention.

Nos actions

Financer des actions de solidarité et de prévention grâce à un fonds d'action sociale

Le **fonds d'action sociale** d'Abeille Assurances, géré par l'association Abeille pour vous, finance des actions de solidarité et de prévention au bénéfice des salariés des entreprises clientes en santé collective.

En 2025, des **aides financières exceptionnelles** ont été accordées pour un montant total de 29 443 euros, correspondant à 30 situations faisant face à un reste à charge important après des dépenses de santé. Par ailleurs, l'association a poursuivi ses **actions de prévention** en proposant à ses bénéficiaires un ensemble de services visant à prévenir les risques santé : parcours de prévention (sport, nutrition), plateforme de soutien psychologique, accompagnement des jeunes et futurs parents, accès à des professionnels de santé spécialisés, ainsi que des outils dédiés à certaines pathologies (dyslexie, endométriose). Les bénéficiaires ont également accès à une application de formation aux gestes qui sauvent, renforcée en 2025 par une campagne de sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein. Depuis deux ans, Abeille Assurances déploie également la campagne #PlusJamaisEnPLS à travers le territoire afin de former ses clients aux gestes de premiers secours. En 2025, des actions ont notamment eu lieu à Angers et à Reims. Cette démarche est complétée par la **distribution de produits de prévention** (trousses de secours, kits d'hygiène) et par la diffusion d'un calendrier annuel de prévention santé proposant des conseils pratiques tout au long de l'année.

Le saviez-vous



L'Observatoire de la Protection Aéma Groupe

Créé en 2021, l'Observatoire de la Protection Aéma Groupe, constitue un espace de réflexion original pour analyser les transformations actuelles dans la société (changement climatique, vieillissement, nouveaux risques, etc.) et leurs conséquences sur l'avenir de la protection en France.

L'écoute active des sociétaires, adhérents et clients d'Aéma Groupe, mais aussi de la population dans son ensemble est au cœur de sa démarche. L'Observatoire de la Protection Aéma Groupe réunit ainsi des représentants élus des marques composant Aéma Groupe dont Abeille Assurances, des collaborateurs issus de ses métiers et associe des experts externes (institut de sondage, think tank, universitaires, ...).

Le premier cycle de réflexion thématique, a eu pour sujet de débat « **La culture de la prévention dans la société française** ». Il a été clôturé en mars 2025 avec la Conférence annuelle et publication du Cahier de l'observatoire « Et si on repensait la culture de la prévention » recensant les enjeux, le diagnostic et les paroles des experts.

La **4^e édition du baromètre de l'Observatoire de la Protection Aéma Groupe**, qui prend, chaque année, le pouls de la société française sur les sujets de protection, fait ressortir un fort besoin de sécurité exprimé par les Français en 2025. Préoccupés par la situation économique, sociale et géopolitique, les Français sont toujours fortement en attente de protection et d'accompagnement.



ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Nos enjeux

- Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients
- **Accessibilité de l'offre au plus grand nombre**
- Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services

Nos actions

Favoriser l'inclusion et l'accessibilité

Abeille Assurances permet l'accessibilité de ses services pour les personnes sourdes ou malentendantes grâce à des dispositifs dédiés, notamment via la solution **Rogervoice**.

Plusieurs modes de communication, dont la TTA (service de transcription automatique), la LSF (Langue des Signes Française) et la LPC (Langue Française Parlée Complétée), permettent un accès équitable à l'information et à la relation client.

Le service de transcription de texte automatique est disponible pour les particuliers 24h/24, 7j/7, tandis que les services de visio-interprétation en Langue des Signes Française et de visio-codage en Langue Parlée Complétée sont disponibles de 8h30 à 21h du lundi au vendredi.

Un dispositif d'assistance par SMS permet également de bénéficier des services d'Abeilles Assurance 24h/24, 7j/7 en cas d'urgence.

Nos actions

Veiller à la qualité de service

Abeille Assurances s'emploie à offrir à ses clients une expérience qui repose sur le sens du service et du conseil à chacune des étapes de la vie du contrat.

Une gouvernance interne à l'assureur qui s'appuie sur une instance dédiée, analyse les causes des réclamations, définit et suit les plans d'actions associés avec un objectif d'amélioration continue et d'évolution de la satisfaction des clients.

Abeille Assurances accompagne ses agents généraux dans la gestion de leurs avis Google. L'accompagnement est effectué par une équipe dédiée qui propose l'accès à des formations spécifiques et des dispositifs de collecte à déployer en agence. Ces actions ont permis de baisser le temps de réponse moyen des agents généraux aux avis Google tout en maintenant une note de satisfaction client élevée : **4,71/5 au global et 4,78/5 en 2025.**

Le T-NPS (Net Promoter Score Transactionnel) consolidé est un indicateur clé de la satisfaction client obtenu grâce à des enquêtes de satisfaction proposées après une étape significative du parcours client (souscription, gestion d'un sinistre, opération sur un contrat, contact au service client). **À fin décembre 2025, le T-NPS consolidé avait un score de 52,5 pour un objectif de 51.**



5

Informations en matière de Gouvernance

- **p65.** Ethique des affaires (ESRS G1)



INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE

Dans un contexte marqué par **l'accélération de la transformation numérique**, le renforcement des exigences réglementaires et **l'émergence de nouveaux enjeux sociétaux**, Abeille Assurances évolue dans un environnement générateur à la fois d'opportunités et de risques. Ces évolutions renforcent les attentes en matière de confiance, de sécurité et de responsabilité à l'égard des acteurs de l'assurance.

Membre du groupe mutualiste AEMA, Abeille Assurances s'appuie **sur un modèle fondé sur la solidarité, la mutualisation des risques et une gouvernance orientée vers l'intérêt collectif**. Ce modèle constitue un socle structurant pour répondre aux attentes croissantes des parties prenantes, notamment en matière d'éthique des affaires, de durabilité et de transparence.

Les enjeux de gouvernance identifiés portent en particulier sur l'éthique des affaires, la cybersécurité et la protection des données personnelles, l'intégration des enjeux de durabilité dans les décisions d'investissement notamment à travers l'exercice des droits de vote en assemblées générales de ses participations, **ainsi que la prise en compte des pratiques sociales, environnementales et éthiques des fournisseurs et partenaires**, contribuant ainsi à un modèle assurantiel responsable, transparent et fondé sur la confiance.

Dans un environnement exposé à **des menaces cyber croissantes**, la protection des systèmes d'information, la confidentialité des données et la continuité des services constituent des priorités stratégiques, tant pour la protection des clients que pour la conformité réglementaire et la pérennité des activités.

Par ailleurs, Abeille Assurances veille à **renforcer progressivement l'intégration des enjeux de durabilité** au sein de sa chaîne de valeur et de ses activités d'investissement, dans une logique de maîtrise des risques et de création de valeur durable.

Enfin, **l'éthique des affaires demeure un pilier essentiel du dispositif de gouvernance**, reposant notamment sur la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption et le respect des règles encadrant le fonctionnement des instances de gouvernance, faisant l'objet d'une vigilance et de mécanismes de contrôle renforcés.

Nos enjeux

ESRS G1 - Ethique des affaires

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Ethique des affaires*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

ESRS G1 - Ethique des affaires

Description de la thématique

La gouvernance d’Abeille Assurances vise à garantir des pratiques responsables, transparentes et conformes, afin de maîtriser les risques, renforcer la confiance des parties prenantes et assurer une création de valeur durable.

Nos enjeux

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d’information
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Ethique des affaires*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

Détails des impacts / risques / opportunités matériels ou stratégiques

Intitulé de l’IRO	Chaîne de valeur
Risque financier en cas de pertes de données ou d'indisponibilité des systèmes d'information ou infrastructures de communication	Vie de l’entreprise
Risque sur la continuité des activités suite à une mauvaise gouvernance ou à une mauvaise prise en compte des enjeux sociaux chez les fournisseurs et partenaires	Vie de l’entreprise
Risque juridique/règlementaire et de non-conformité lié à la fraude (interne/externe) ou au non respect des lois d'éthique des affaires	Vie de l’entreprise
Impact positif sur les parties prenantes des entreprises en portefeuille via l'application de critères de gouvernance stricts	Investissements





ESRS G1 - Ethique des affaires

Nos enjeux

- **Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information**
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Ethique des affaires*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

Nos actions S'adapter pour faire face à la Cybercriminalité

En 2025, Abeille Assurances poursuit et renforce son **ambition de protéger les données** de ses clients, partenaires et collaborateurs, tout en consolidant sa capacité à faire face à la cybercriminalité.

Trois évolutions majeures obligent Abeille Assurances à adapter sa stratégie Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) :

- des menaces plus intelligentes et désormais amplifiées par l'intelligence artificielle ;
- une complexité technique croissante de nos environnements numériques ;
- et un cadre réglementaire de plus en plus exigeant.

Dans ce contexte en constante évolution, l'entreprise continue de développer une **culture de vigilance** et de **responsabilité partagée** autour de la protection des informations et de la sécurité numérique.

La priorité d'Abeille Assurances demeure la même : **garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données**. Pour cela, Abeille Assurances s'appuie sur une **politique de cybersécurité** en amélioration continue, qui encadre les usages numériques, fixe les bonnes pratiques attendues et définit les règles liées à l'accès aux systèmes d'information, à la manipulation des données et à l'utilisation des outils informatiques.

Nos actions S'appuyer sur notre gouvernance de sécurité

Abeille Assurances s'appuie également sur une **gouvernance de sécurité** établie et structurée, encadrée par deux fonctions clés : le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), garant du dispositif global de maîtrise des risques cyber, et le Data Protection Officer (DPO), responsable du dispositif de conformité en matière de protection des données personnelles. Ensemble, ils coordonnent un dispositif robuste conçu pour suivre, piloter et renforcer en continu la sécurité numérique de l'entreprise.



ESRS G1 - Ethique des affaires

Nos enjeux

- **Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d’information**
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Ethique des affaires*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

Nos actions **Sensibiliser et former les collaborateurs**

Parallèlement, Abeille Assurances poursuit ses **actions de sensibilisation et de formation**, convaincue **que les collaborateurs constituent la première ligne de défense**. Le développement d’une véritable culture de la sécurité est au cœur de sa démarche. Pour renforcer cette culture, l’équipe Sécurité des Systèmes d’Information met à disposition des **contenus pédagogiques variés**, accessibles à tous, notamment via la Cyber Académie, qui propose des vidéos éducatives et des ressources permettant d’adopter les meilleures pratiques pour sécuriser son poste de travail et ses usages numériques.

Les formations obligatoires constituent un pilier essentiel de cette démarche. Elles visent à garantir que chaque collaborateur maîtrise les principes fondamentaux liés à la protection des données, à la sécurité informatique et à la gestion des risques. **Ces formations sont complétées par des exercices réguliers de tests de phishing** (anti-hameçonnage), organisés tout au long de l’année. Ces simulations permettent de sensibiliser les collaborateurs à reconnaître les tentatives d’hameçonnage, d’évaluer leur vigilance dans des conditions proches du réel et d’ancrer les bons réflexes face à l’un des vecteurs d’attaque les plus fréquents. Des ateliers pratiques sont animés par l’équipe DPO auprès des différentes Directions afin de renforcer leur sensibilisation aux violations de données, à leurs impacts ainsi qu’aux bonnes pratiques de gestion des incidents. Ces sessions viennent compléter le dispositif existant et contribuent à réduire les conséquences potentielles liées aux atteintes aux données personnelles.

L’ensemble de ce dispositif contribue à renforcer la vigilance, la maturité et la responsabilité individuelle de chacun. La sensibilisation continue, les formations obligatoires, les tests de phishing réguliers et les actions pédagogiques du CyberMoi/s jouent un rôle essentiel dans la construction d’une culture de cybersécurité solide et partagée au sein d’Abeille Assurances.

Le saviez-vous

Cyber Moi/s

Comme chaque année, Abeille Assurances a participé au CyberMoi/s, campagne nationale dédiée à la sensibilisation à la cybersécurité. Pour l’édition 2025, l’entreprise a choisi de mettre en avant le thème du mot de passe, première barrière de protection souvent sous-estimée.

Des actions pédagogiques et ludiques :

- un jeu immersif en ligne, permettant aux collaborateurs d’endosser le rôle d’un responsable de sécurité confronté à un vol de données, pour mieux comprendre les mécanismes d’une cyberattaque et les réflexes à adopter ;
- un stand interactif de sensibilisation, incluant une démonstration de « cassage de mots de passe », offrant une illustration concrète des méthodes utilisées par les cybercriminels et rappelant l’importance d’un mot de passe fort, unique et régulièrement renouvelé.



Nos indicateurs 2025

Les taux de participation témoignent d’une mobilisation forte et continue :

- **99,4%** des collaborateurs formés au RGPD (vs 96,96% en 2024)
- **99,5%** formés à la Sécurité (96,56% en 2024)
- **99,5%** formés à la gestion des Risques



ESRS G1 - Ethique des affaires

Nos enjeux

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d’information
- **Enjeux de gouvernance dans les investissements**
- *Ethique des affaires*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

Nos actions

Piloter l’engagement actionnarial auprès des entreprises en portefeuille

En 2025, **notre gestionnaire d’actifs OFI Invest Asset Management a voté dans 833 Assemblées générales d’entreprises**. Cela correspond au vote de **12 989 résolutions pour le compte d’Abeille Assurances**.

En 2025, dans le cadre de son engagement avec les sociétés les plus carbo-intensives du portefeuille, Abeille Assurances a dressé un premier bilan de l’engagement NZAOA dans le but de sélectionner des émetteurs avec lesquels escalader l’engagement en priorité (courrier aux relations investisseurs ou PDG), après une phase d’engagement initiale sur une période de 2 ans (2023 – 2024). En parallèle, une deuxième vague d’engagement a été initiée avec 40 entreprises encore non contactées dans plusieurs secteurs (énergie, transport, chimie, consommation courante). **Comme pour la précédente vague d’engagement l’objectif est de collecter un niveau d’informations suffisant concernant la stratégie climat de l’entreprise** : les sociétés seront interrogées sur leur stratégie climat, la crédibilité de leurs objectifs de réduction d’émissions de gaz à effet de serre, les investissements dans les technologies vertes, notamment celles relevant de la taxonomie, la gouvernance, la prise en compte des émissions de scope 3.

De plus, dans le cadre de sa politique sectorielle sur les hydrocarbures, Abeille Assurances a dressé un bilan de l’engagement effectué avec les émetteurs concernés. Sur **le volet biodiversité**, un dialogue a été réalisé dans le cadre de la politique biocides pour encourager à un usage et des pratiques plus responsables des produits chimiques dangereux chez les émetteurs fortement exposés.

Enfin, sur **le volet social et gouvernance**, Ofi Invest AM pour le compte d’Abeille Assurances a continué l’engagement initié en 2024 avec les entreprises Starbucks, Amazon, Thermo Fisher, Tesco, P&G, pour encourager la transparence et la remédiation sur les violations des principes du Pacte Mondial.

Au global, **ce sont 81 entreprises avec lesquelles Ofi Invest AM a dialogué au nom d’Abeille Assurances en 2025 contre 24 en 2024**. L’augmentation est due aux engagements menés dans le cadre de la nouvelle version du label ISR, plus exigeante, sur le plan de transition climatique des entreprises financées.

Nos indicateurs 2025

- **77,0%** de taux de présence et de vote aux assemblées générales de ses investissements
- **12 989** le nombre de résolutions votées
- Un taux d’opposition aux résolutions de **29%**
- **81** entreprises engagées



ESRS G1 - Ethique des affaires

Les enjeux

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- **Ethique des affaires**
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

Nos actions Partager une charte éthique et déontologique

Abeille Assurances porte des principes forts de **responsabilité, d'éthique et d'intégrité**. Au premier rang figurent le respect des lois, des réglementations notamment contenues dans le Code des assurances.

Pour Abeille Assurances, la conformité et l'éthique sont des valeurs qui guident ses actions et orientent chacun vers des comportements vertueux. **La Charte éthique et déontologique** définit les exigences d'Abeille Assurances dans la conduite de ses activités et encadre au quotidien chacune de ses actions et décisions ainsi que chacun de ses comportements. Elle traduit notamment son engagement à conduire ses activités dans le meilleur intérêt de ses clients, actionnaires et collaborateurs, avec éthique et professionnalisme. Elle complète la **Charte des achats responsables, le Code de conduite des fournisseurs et le Code d'éthique des collaborateurs d'Abeille Assurances**. Ces codes participent au respect de ses engagements en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Abeille Assurances s'assure du respect des valeurs humaines par :

- le suivi obligatoire du module de formation de Code d'Ethique Professionnelle pour les collaborateurs (annuel) ;
- le suivi obligatoire du module de formation « Lutte contre les discriminations et respect des droits humains » (annuel).

Abeille Assurances sensibilise également ses collaborateurs à un comportement éthique et juste vis-à-vis des tiers.

Nos indicateurs 2025

- **99,5%** des collaborateurs ont suivi le module de formation « Lutte contre les discriminations et respect des droits humains » (vs 98,08% en 2024)
- **97,7%** des collaborateurs ont suivi le module « Code d'Ethique Professionnelle » (vs 97,64% en 2024)

Le saviez-vous ?



Dans le cadre du **Manifeste pour une IA éthique et responsable** publié en avril 2025, Abeille Assurance trace ses engagements sur les thématiques suivantes :

- Sécurité et Protection des Données
- Transparence et traçabilité
- Engagement durable
- Vigilance et responsabilité
- Accompagnement et équité



ESRS G1 - Ethique des affaires

Nos enjeux

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Ethique des affaires*
- **Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires**

Nos actions Engager nos fournisseurs

La Direction des Achats et Approvisionnements joue un rôle important en sélectionnant des fournisseurs, des produits et des services qui respectent les personnes et l'environnement. Pour ce faire, les équipes de la Direction des achats initient, relaient et partagent aux fournisseurs d'Abeille Assurances leur volonté de promouvoir des achats responsables.

Abeille Assurances a mis en place une « **Charte des achats responsables** », publiée sur son site internet et intranet, qui a pour objectif de partager avec les fournisseurs (existants ou potentiels) les principes régissant les achats responsables chez Abeille Assurances et de préciser les engagements attendus des fournisseurs en retour.

Elle a pour objet d'informer les fournisseurs :

- des engagements pris par Abeille Assurances à leur égard en matière d'achats responsables ;
- des attentes d'Abeille Assurances concernant le respect des grands principes.

La capacité des fournisseurs à s'engager et à traduire ces engagements, au travers de pratiques adaptées, fait partie des critères d'évaluation retenus par Abeille Assurances tout au long de la relation avec ses fournisseurs.

Abeille Assurances invite ses fournisseurs à s'engager et à agir à ses côtés, à travers l'adhésion à la Charte des achats responsables. Elle permet à Abeille Assurances de partager les valeurs d'ouverture, d'équité, de solidarité et de développement sociétal qui lui sont propres et d'associer ses prestataires à une démarche de progrès commune. Au-delà de l'engagement, à la fois pour Abeille Assurances et pour le prestataire, à respecter les textes fondamentaux et règles internationales, la Charte favorise les échanges de bonnes pratiques et parfois la contractualisation de plans de progrès.

Abeille Assurances demande à ses fournisseurs de signer la Charte des achats responsables dès l'entrée en relation via la plateforme lvalua et en annexe de chaque contrat. Le non-respect par le fournisseur de l'un des principes de la Charte peut constituer un motif légitime de suspension de la relation commerciale, en particulier pour les points notés « Tolérance Zéro ».

Lors de chaque appel d'offre, le **questionnaire RSE** demandé permet les éléments suivants :

- évaluer la conformité des fournisseurs ;
- identifier les risques ESG avant contractualisation ;
- sécuriser la chaîne d'approvisionnement.

Le saviez-vous ?



Tolérance Zéro :

- utilisation interdite de sous-traitance sans accord écrit et préalable de l'Acheteur d'Abeille Assurances
- interdiction du travail des enfants
- interdiction du travail forcé
- se conformer à la législation du pays
- former annuellement ses collaborateurs au moins une fois par an à l'évacuation en cas d'incendie
- donner un libre accès à l'eau potable à ses collaborateurs et respecter les temps de pause

ESRS G1 - Ethique des affaires

Nos enjeux

- Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information
- *Enjeux de gouvernance dans les investissements*
- *Ethique des affaires*
- *Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires*

Nos actions

Contribuer à un monde plus juste en luttant contre toute forme de criminalité financière

Abeille Assurances a une responsabilité légale, morale et sociale envers ses clients, la société et le système économique en matière de lutte **contre la criminalité financière**. Cette responsabilité s'exerce au bénéfice de ses clients, de ses partenaires, de ses collaborateurs et plus largement de l'ensemble de l'écosystème économique et social dans lequel elle opère.

L'engagement d'Abeille Assurances vise à prévenir le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la corruption et les pratiques assimilées, la fraude et les comportements favorisant l'évasion fiscale.

Le dispositif s'inscrit dans une démarche structurée, répondant aux exigences législatives françaises et européennes ; celles-ci sont définies et déployées dans le cadre de politiques et de procédures dont la bonne mise en œuvre est régulièrement contrôlée.

Abeille Assurances applique une **politique de tolérance zéro** envers toute forme de pratique contraire à l'éthique ou à la réglementation. Cette exigence s'applique à l'ensemble des collaborateurs, partenaires commerciaux, fournisseurs et tiers intervenants :

Des dispositifs dédiés sont déployés afin de prévenir et maîtriser les risques liés aux conflits d'intérêts, à la corruption et au blanchiment de capitaux, notamment :

- l'utilisation d'un outil interne, accompagné de la diffusion d'un guide utilisateur, permettant aux collaborateurs de déclarer les cadeaux, invitations et situations de conflits d'intérêts ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), à travers la mise à jour des modalités de connaissance client et de vigilance constante en fonction du profil de risques de la relation d'affaires, ainsi que l'élaboration d'une politique dédiée et de formations co-construites et co-animées avec Aéma, notamment à destination des nouveaux administrateurs ;
- l'évaluation des tiers avant et pendant la relation d'affaires (prestataires, apporteurs, sociétés de gestion, etc.) ;
- le déploiement d'un dispositif d'alertes professionnelles permettant le signalement, en toute confidentialité, de faits susceptibles de constituer des actes de fraude ou de corruption.

La diffusion et le partage des politiques internes constituent également un levier clé du dispositif. Une page dédiée à la Sécurité financière est disponible sur l'intranet d'Abeille Assurances, regroupant notamment la politique LCB-FT, la politique de lutte contre la fraude externe et la politique anticorruption, accessibles à l'ensemble des collaborateurs.

Tolérance Zéro :

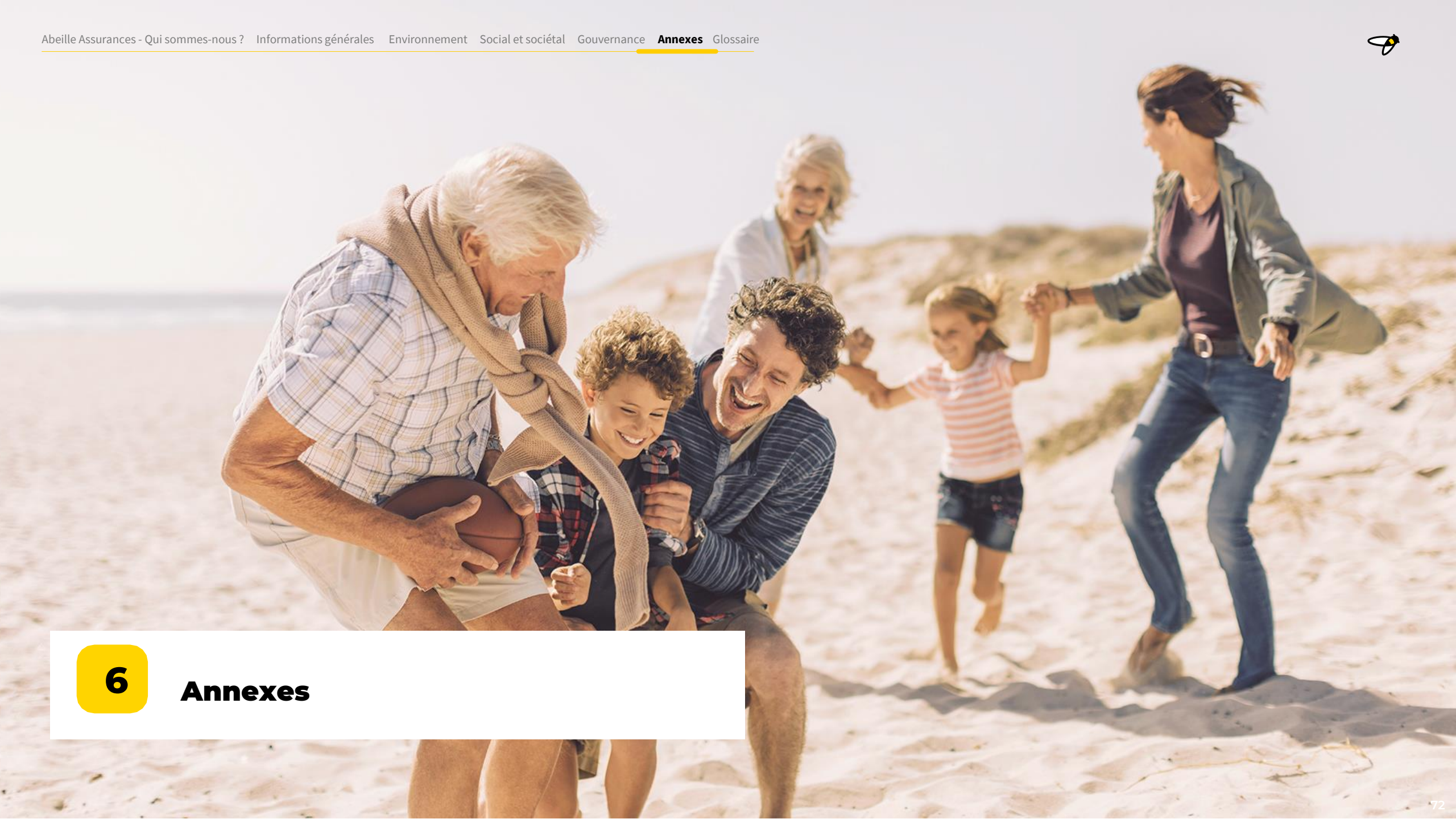
- les violations intentionnelles ou répétées des lois, réglementations ou politiques internes en matière de criminalité financière ;
- les relations avec des clients ou contreparties situés dans des pays à risque très élevé de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- tout acte tendant à faciliter une évasion fiscale, qu'il soit imputable à un collaborateur, un représentant ou un tiers associé ;
- tout acte de corruption impliquant un collaborateur ou un partenaire.

Les administrateurs d'Abeille Assurances sont sensibilisés à l'éthique des affaires :

- Leur mandat s'appuie sur le respect de compétences et critères d'honorabilité,
- Ils suivent régulièrement des formations en matière de lutte contre la corruption / conflits d'intérêt et de lutte contre le blanchissement et le financement du terrorisme

Nos indicateurs 2025

- **97,5%** des collaborateurs formés à la lutte contre la fraude (vs 96,09% en 2024)
- **96,6%** des collaborateurs formés à LCB-FT (vs 96,49% en 2024)



6

Annexes



Ratio investissement au 31/12/2025

Investissements dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées à la taxonomie - dénominateur-31.12.2025

Ligne	Activités économiques	Activité	Code NACE	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
				CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
				En K€	%	En K€	%	En K€	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – Phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	M72 et M72.1	82	-	82	-	-	-
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – construction et exploitation de nouvelles centrales	D35.11 et F42.22	6 165	0,01%	6 165	0,04%	-	-
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes	D35.11 et F42.22	71 039	0,11%	71 039	0,41%	-	-
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz- Production d'électricité à partir du gaz	D35.11 et F42.22	1 182	-	1 182	0,01%	-	-
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz – Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	D.35.11 et D35.30	1 671	-	1 671	0,01%	-	-
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain	D35.30	455	-	455	0,00%	-	-
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable			3 225 797	19,34%	3 217 387	18,95%	8 410	3,19%
8.	TOTAL ICP APPLICABLE			66 993 011	100,00%	17 433 871	100,00%	263 958	100,00%



Ratio investissement au 31/12/2025

Investissements dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile alignées à la taxonomie - numérateur -31.12.2025

Ligne	Activités économiques	Activité	Code NACE	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
				CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
				En K€	%	En K€	%	En K€	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	Nucléaire – Phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	M72 et M72.1	82	-	82	-	-	-
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	Nucléaire – construction et exploitation de nouvelles centrales	D35.11 et F42.22	6 165	-	6 165	-	-	-
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	Nucléaire – production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes	D35.11 et F42.22	71 039	2%	71 039	2%	-	-
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	Gaz- Production d'électricité à partir du gaz	D35.11 et F42.22	1 182	-	1 182	-	-	-
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	Gaz – Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	D.35.11 et D35.30	1 671	-	1 671	-	-	-
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain	D35.30	455	-	455	-	-	-
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable			3 225 797	87%	3 217 387	87%	8 410	-
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE			3 306 392	89%	3 297 982	89%	8 410	-



Ratio investissement au 31/12/2025

Investissements dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile éligibles et non alignées à la taxonomie - dénominateur 31.12.2025

Ligne	Activités économiques	Activité	Code NACE	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
				CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
				En K€	%	En K€	%	En K€	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – Phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	M72 et M72.1	3	-	3	-	-	-
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – construction et exploitation de nouvelles centrales	D35.11 et F42.22	103	-	103	-	-	-
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Nucléaire – production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes	D35.11 et F42.22	3 650	-	3 650	-	-	-
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz- Production d'électricité à partir du gaz	D35.11 et F42.22	45 864	0,1%	45 864	0,1%	-	-
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Gaz – Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	D.35.11 et D35.30	13 357	-	13 348	-	9,06	-
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain	D35.30	97	-	97	-	-	-
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable			8 727 924	13,0%	3 346 410	5,0%	210 425	0,3%
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE			8 790 999	13,1%	3 409 475	5,1%	210 434	0,3%

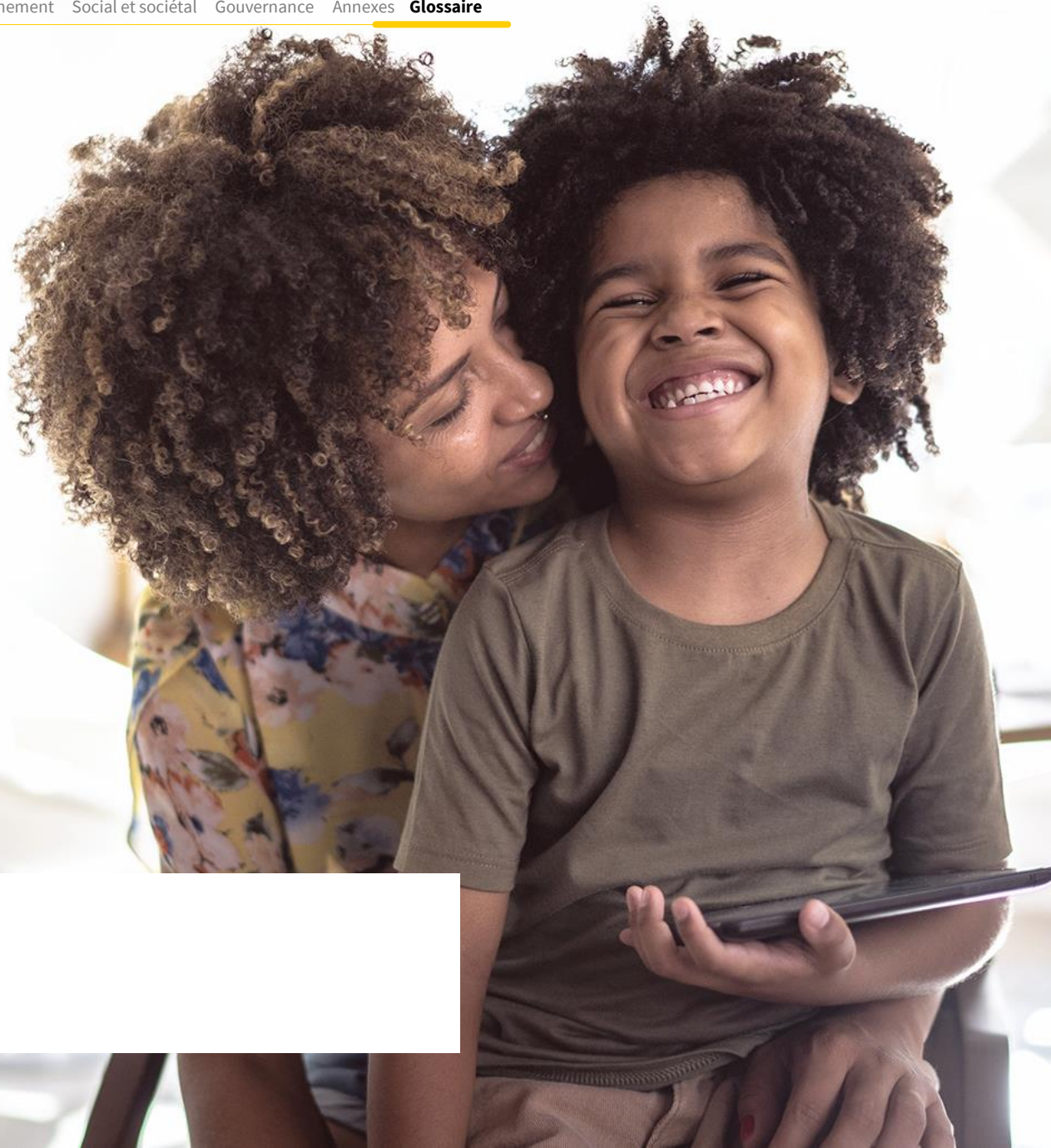


Ratio investissement au 31/12/2025

Investissements dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile non éligibles à la taxonomie - dénominateur-31.12.2025

Ligne	Activités économiques	Activité visée	En K€	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	361 721	1%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	490 669	1%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	5 302 694	8%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	6 563 888	10%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	3 282 616	5%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	977 562	1%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable		37 512 658	56%
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE		54 491 807	81%





7

Glossaire



GLOSSAIRE

- **Investissement Socialement Responsable (ISR)** : Créé en 2016, le label ISR est un label d'État qui permet d'investir dans des supports d'épargne qui intègrent dans leur gestion des principes et critères extra-financiers c'est-à-dire : environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- **European Sustainability Reporting Standards (ESRS)** : Normes européennes de reporting de durabilité établies pour aider les entreprises à mieux comprendre et communiquer leur impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) dans le cadre de la CSRD.
- **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** : Directive européenne transposée en droit français via l'ordonnance N°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés commerciales et via le décret N°2023-1394 du 30 décembre 2023. Elle est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 pour certaines grandes entreprises et vise à améliorer la qualité, la cohérence et la comparabilité des rapports de durabilité des entreprises opérant dans l'Union européenne.
- **La notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance)** : Elle permet d'évaluer l'impact et les risques liés à ces trois piliers E, S et G sur la stratégie, la réputation, la compétitivité et la pérennité d'une société.
- **Scope 1, 2 et 3** : Le **scope 1** représente les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) produits par l'entreprise, le **scope 2** correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise et enfin le **scope 3** est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise. Dans la plupart des cas, les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise se concentrent dans le scope 3.
- **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)** : Entrée en vigueur en 2021, la SFDR de l'UE vise à apporter de la transparence à l'investissement. Conçu pour harmoniser et renforcer la durabilité dans le secteur financier européen, ce règlement vise à offrir aux investisseurs une vision claire des différentes stratégies d'investissement durable.
- **Articles 6, 8 et 9 de la SFDR** : La SFDR classe les produits financiers en trois catégories - **Article 6** (Aucune approche ESG), **article 8** (Promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales) et **article 9** (Poursuivre un objectif d'investissement durable).
- **Objectif Net Zero** : état dans lequel les émissions de gaz à effet de serre causées par l'homme sont en équilibre global avec les émissions qui sont éliminées de l'atmosphère via les puits de carbone.
- **Taxonomie européenne** : règlement européen visant à classer les activités économiques en fonction de leur caractère durable et de leur compatibilité avec les objectifs de transition écologique.
- **BEGES** : bilan d'émission de gaz à effet de serre.
- **Critères DNSH** : « do not significantly harm », critères qui n'engendrent pas de contribution négative significative.

Assurance & Protection
Épargne & Retraite



www.abeille-assurances.fr



Juillet 2025 / Crédit photos : Getty images/ Ce support est édité par le GIE d'Abeille Assurances,
Groupe d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967 - 80, avenue de l'Europe,
92270 Bois-Colombes cedex - 315 597 500 R.C.S. Nanterre - Capital social : 1 525 €
40714-0626